



Proposition technique pour l'évaluation des impacts du Conseil à l'Exploitation Familiale au Bénin

Bernard T., AFD

Delarue J., AFD

De Romémont A., CIRAD

Faure G., CIRAD

Mars 2010

Proposition technique pour l'évaluation des impacts du Conseil à l'Exploitation Familiale au Bénin

1. Le contexte

1.1 Le conseil agricole en débat

Le conseil agricole est considéré comme un élément déterminant pour améliorer les performances des exploitations agricoles. Il permet aux producteurs d'accéder à des informations pertinentes, de nouvelles technologies, ou d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux gérer leur exploitation ou pour mieux s'intégrer dans leur environnement économique, social et environnemental.

En Afrique le conseil agricole évolue fortement. Après un retrait progressif de l'Etat des fonctions de vulgarisation et, dans la décennie 1990, l'arrêt des programmes « Formation et Visite » financés par la Banque Mondiale, on assiste à l'émergence d'initiatives portées par une diversité d'acteurs (organisations de producteurs, ONG, agro-industries, fournisseurs d'intrants, etc.) avec une plus ou moins forte reconnaissance par les Etats de la pluralité des approches. Cependant, ces nouveaux acteurs ont des ressources limitées et des objectifs spécifiques et donc l'offre de conseil reste encore largement en deçà des demandes exprimées par les producteurs et les autres opérateurs des filières pour répondre aux défis tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire des exploitations, l'accroissement de la productivité et des revenus, la préservation des ressources naturelles, etc.

Au niveau international, les débats sur le champ du conseil agricole se renouvellent comme le montrent différentes initiatives en cours (relance de l'Initiative de Neuchâtel, mise en place du Global Forum for Rural Advisory Services, mis en place de l'African Forum for Agricultural Advisory Services, étude FAO sur les services de conseil dans le monde, etc.). Ces débats mettent en évidence deux positions. La première vise à mieux positionner et redynamiser les dispositifs publics de conseil, quelque soit l'opérateur qui le met en œuvre, en considérant le conseil comme un bien public. La deuxième considère le conseil comme un processus d'accompagnement de dynamiques complexes dans le cadre d'un système d'innovation associant différentes catégories d'acteurs (publics comme privés).

En Afrique de l'Ouest, le conseil à l'exploitation familiale (CEF) a été d'abord expérimenté dans les années 90 puis a été développé à partir de la fin de cette décennie en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'analyse technico-économique de l'agriculteur. Cette démarche novatrice est supportée par différents bailleurs de fonds ou opérateurs du développement : autrefois le MAE français, aujourd'hui les néerlandais avec le SNV, l'AFDI, Agricord, etc. De son côté l'AFD soutient depuis de nombreuses années plusieurs projets qui visent, entre autres, l'amélioration et la diffusion de ces approches de CEF (Mali, Burkina Faso, Cameroun, Bénin). L'importance de la thématique, mais aussi les premiers résultats positifs obtenus, ont généré des débats dans plusieurs des pays concernés qui ont débouché sur l'inscription du CEF dans les politiques nationales pour le développement du conseil (Guinée, Burkina Faso, Cameroun, Bénin¹).

¹ Stratégie Nationale de Mise en Œuvre du Conseil Agricole au Bénin (SNCA), MAEP, 2008.

1.2 Les principes du CEF

Les plus anciennes expériences de CEF sont issues des projets de recherche-développement menées en Afrique et les plus récentes reposent soit sur les acquis des *centres de gestion* en France, soit sur des appuis des organisations professionnelles françaises. Au-delà de la diversité, ces démarches partagent des points communs qui peuvent s'exprimer ainsi :

1. le CEF est une démarche globale qui permet au producteur et sa famille d'analyser sa situation, de prévoir, de faire des choix, de suivre ses activités et d'évaluer ses résultats; il prend en compte les aspects techniques, économiques et sociaux de leurs activités.
2. le CEF est un processus de renforcement des capacités des paysans et paysannes à maîtriser les différentes facettes de leur activité (production agricole et autres activités génératrices de revenus, organisation du travail, gestion des flux monétaires,...) afin d'atteindre leurs divers objectifs familiaux. Il s'agit de placer les familles rurales au centre de la fonction de conseil.
3. le CEF repose sur des méthodes d'apprentissage (*incluant formation, échanges d'expériences, valorisation des savoirs paysans,...*) et d'aide à la décision (*outils divers: suivi technico-économique des productions, calcul de la marge brute, gestion de la trésorerie,...*) qui s'appuient peu ou prou sur la maîtrise du calcul et de l'écrit.
4. les expériences de CEF s'insèrent dans des réalités paysannes : les producteurs engagés dans ces démarches font partie de réseaux d'échanges de techniques et de savoirs locaux, ils sont souvent membres, voire responsables, d'organisations paysannes
5. les expériences de CEF visent à construire des dispositifs d'appui aux producteurs avec une participation forte des OP et une implication possible de nouveaux acteurs que sont les ONG ou les bureaux d'études. Elles cherchent à renforcer l'autonomie des producteurs et de leurs organisations par rapport aux autres acteurs.

Le CEF vise ainsi à renforcer les capacités d'analyse et de planification des producteurs dans le but d'améliorer les résultats de leurs exploitations.

1.3 Evaluer les impacts du conseil aux exploitations familiales

Il manque cependant une évaluation rigoureuse des impacts de ces démarches de CEF sur les pratiques et performances des exploitations adhérant au conseil mais aussi plus globalement sur la production agricole et les dynamiques rurales. Une telle évaluation est pourtant nécessaire pour améliorer le pilotage de ces dispositifs de conseil et pour orienter et justifier les investissements publics.

L'évaluation des impacts du conseil est une question difficile car le conseil comporte plusieurs dimensions. Il apporte au producteur une aide à la décision dont les effets peuvent s'observer sur des changements de pratiques agricoles, engendrant eux-mêmes de possibles modifications des niveaux de production et de revenus. Cependant, il reste toujours difficile de distinguer l'effet du conseil sur les résultats de l'exploitation par rapport à d'autres effets (climat, prix, etc.) survenus durant la même période d'observation.

Le conseil inclut également une dimension formation dont les effets sont plus difficilement mesurables, qui se font sentir sur le plus long terme, en modifiant la représentation qu'a le producteur de sa situation, en permettant par exemple au producteur de mieux raisonner ses choix tactiques et stratégiques (choix d'un système de production, investissement, etc.) ou en modifiant les relations entre membres de la famille. Enfin le conseil peut aussi provoquer des changements au sein d'autres exploitations que celles adhérentes à la démarche, à travers les réseaux socio-professionnels.

La plupart des mesures d'impact du conseil se concentrent sur un nombre limité de critères, souvent de nature quantitative, comme le changement de pratiques agricoles, la variation du rendement d'une culture, la variation des revenus de l'exploitation, ou parfois la variation du patrimoine souvent jugée moins dépendante des facteurs conjoncturels. Dans ce champ d'investigation l'emploi d'approches économétriques domine très largement et des méthodes d'expérimentation sociale se développent. Les réflexions méthodologiques portent principalement sur la construction des échantillons, sur l'accès et la qualité des données, ou sur la nature des tests statistiques. Cependant certaines caractéristiques non-observables, comme les capacités de gestion des producteurs, sont importantes et déterminent une partie de la variabilité non expliquée par les modèles.

Les réflexions portant sur les mesures d'impact concernant d'autres dimensions que les performances des exploitations sont plus rares. Si certaines études visent à caractériser les processus d'apprentissage dans une situation de conseil donné, très peu affichent pour objectif la mesure de l'impact d'un dispositif de conseil sur ces processus. Les évaluations d'impacts du conseil sur la diffusion des connaissances et des techniques sont également rares, alors que les travaux de sociologie montrent l'importance de ces phénomènes en milieu rural qui peuvent varier en fonction du profil des producteurs ou de la configuration des réseaux sociaux.

Il semble en réalité que les évaluations d'impact les plus appropriées à ce type de projet aux effets complexes se fondent sur des combinaisons de méthodes. La compréhension des chaînes causales, la compréhension des processus d'apprentissage et de changement de prise de décision, ainsi que la définition d'indicateurs de mesure nécessitent le plus souvent une démarche qualitative. Le test des hypothèses identifiées dans la démarche qualitative et la mesure des impacts proprement dite via les indicateurs retenus, nécessitent quant à eux une approche quantitative robuste.

1.4 Une évaluation d'impact au Bénin ?

C'est dans ce contexte que l'AFD a décidé d'analyser la faisabilité d'une étude d'impacts du conseil sur les exploitations, au Bénin, dans le cadre d'un de ses projets, le Programme d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP), dont la principale composante a pour objectif le développement du CEF. Le Bénin est une situation particulièrement intéressante pour mener une telle étude car :

- Le CEF s'inscrit dans la durée, ce qui permet d'avoir le recul nécessaire pour une évaluation: la promotion du CEF a débuté en 1995 et les actions ont été maintenues jusqu'en 2007, et ce après la date d'arrêt du projet PADSE (1998-2005) financé par l'AFD. Les méthodes de conseil sont donc bien maîtrisées par un certain nombre d'acteurs.
- Les résultats obtenus sont significatifs : dans le cadre des actions menées par le PADSE, on dénombre plus de 3000 adhérents répartis dans 29 communes, grâce à un réseau de 21 conseillers et 158 Animateurs Paysans², cinq prestataires privés de service ayant les capacités pour mettre en œuvre une démarche de CEF, deux organisations de producteurs impliquées dans la programmation et l'évaluation des activités. Le PADYP vise à toucher 18 000 adhérents au CEF, ce qui permettra de réaliser des enquêtes à large échantillon pour les besoins de l'évaluation d'impact.
- Le CEF s'inscrit dans les politiques nationales: un « livre blanc sur le conseil agricole » (MAEP, 2007) et une « stratégie nationale de mise en œuvre du conseil au Bénin » (MAEP, 2008)

² Le PADYP parle de paysan-relais, terme auquel nous préférons celui d'animateur paysan, pour illustrer d'une part le rôle complexe joué par cet individu (qui est d'ailleurs parfois considéré comme un conseiller par le projet), et d'autre part la diversité des motivations qui peuvent porter cet individu et qui feront qu'il accomplira de manière chaque fois spécifique la fonction qui aura été discutée avec lui.

entérine la place du CEF dans la politique nationale mise en œuvre par la DICAF (Direction du Conseil Agricole et de la Formation). Cette évaluation d'impact permettra donc de fournir des éléments pour aider le gouvernement béninois dans l'évaluation de cette politique.

Ce travail fait suite à de premières missions ayant posé les bases de l'identification d'indicateurs et de processus d'impact (IRAM, Halley des Fontaines et al. 2006).

2. Le CEF au Bénin

2.1 Un bref historique

Le CEF au Bénin a été mis en œuvre en trois phases.

Une phase d'expérimentation

Une phase pilote qui a débuté, en 1995, par la création d'un centre de gestion au sein de la faculté des sciences agronomiques a permis de tester une première méthode. Des cahiers d'enregistrement des résultats des exploitations, où le suivi de la trésorerie occupait une place prépondérante, furent mis au point et diffusés auprès des producteurs d'ananas du sud Bénin, maîtrisant le français. La méthode fut jugée élitiste, inadaptée et descendante par les paysans qui ne recevaient guère de retour sur les données fournies pouvant leur permettre d'améliorer le pilotage de leur exploitation.

Un conseil contrôlé par des ONG

Afin de dépasser cette difficulté, à partir de 1997 et jusqu'en 2000, la mise en œuvre du CEF fut confiée à quatre ONG dont les cadres étaient issus de la faculté des sciences agronomiques. Proches des agriculteurs et très réactives, ces ONG ont travaillé, dans leurs zones d'action localisées au sud et centre du pays, avec des groupes de jeunes paysans volontaires, producteurs d'ananas, de coton, ou de riz. Elles ont adapté la méthode de conseil aux besoins des nouveaux producteurs en incluant de nouvelles thématiques. Elles ont bénéficié d'un appui méthodologique d'une part de la CAGEA financée par la coopération française qui intervenait principalement au sud du pays et qui a été ensuite intégrée au sein du PADSE, et d'autre part du PADSE notamment pour la zone nord du pays.

Une extension du CEF qui implique plus les producteurs

Pour favoriser une extension du CEF, les ONG et le projet d'appui décidèrent, à partir de 2000, de généraliser l'usage de documents en langues nationales. Avec l'aide des premiers adhérents, souvent alphabétisés dans leur propre langue, les ONG ont adapté les outils d'enregistrement et constitué de nouveaux groupes dans leurs villages. C'est ainsi que des animateurs-paysans ont été formés et appuyés par les conseillers des ONG pour aborder les thématiques les plus simples auprès des adhérents. A la demande de leurs membres ayant perçu l'intérêt du CEF, des OP se sont également lancées dans le conseil.

2.2 La standardisation de la méthode dans le cadre du PADSE

Les acteurs du CEF ont poussé vers une standardisation de la méthode qui convient bien à une logique de projet et au mode opératoire d'opérateurs privés. La méthode promue dans le cadre du PADSE prévoyait la constitution de groupes de producteurs alphabétisés (en français ou en langue locale) avec trois niveaux :

- (i) formation aux bases de la gestion avec le remplissage et l'analyse de 4 cahiers (cahier de caisse pour les recette-dépenses de l'exploitation et de la famille, cahier de suivi de la main d'œuvre salariée, cahier de suivi des stocks d'intrants et de leur usage dans les parcelles, cahier de suivi des stocks céréaliers),
- (ii) analyse de la campagne (marge brute, compte d'exploitation, prix de revient, etc.) et gestion prévisionnelle (plan de campagne, compte prévisionnel d'exploitation, plan de trésorerie, etc.)
- (iii) analyse de projets (investissements, etc.)

Le conseiller assure différentes tâches :

- formation des groupes de CEF (ou GIP, Groupement d'Intérêt Professionnel) sur la base d'un diagnostic rapide des villages désireux de tester la démarche de CEF et des potentialités des volontaires (niveau d'alphabétisation, engagement dans une activité économique au village, âge, etc.)
- rencontre régulières avec chaque groupe pour former les adhérents à l'usage des cahiers et des fiches (formation en salle soit dans chaque village soit dans une localité permettant de regrouper les adhérents, discussion sur les notions de gestion, etc.),
- suivi régulier des exploitations pour s'assurer du bon remplissage des fiches, donner des conseils techniques et économiques, recueillir les données pour remplir les fiches mensuelles, restituer les résultats de l'analyse des données ; quand le nombre d'adhérents par conseiller croît, le suivi se fait mécaniquement plus léger.
- saisie des données par voie informatique pour effectuer des traitements complémentaires sur les données des adhérents
- restitution individuelles des données des adhérents et discussion collectives sur les résultats et actions à programmer
- organisation de quelques visites d'échanges entre producteurs de localités voisines ou de formations sur des thèmes demandés par les producteurs

Le paysan animateur a un rôle moins bien défini. Pour certains conseillers rencontrés, il est en charge d'aider le conseiller (organisation des réunions, suivi des adhérents pour le remplissage des cahiers, partage des savoirs avec les adhérents, etc.). Pour d'autres, il doit assurer l'ensemble des activités d'un conseiller, moins la partie informatique. Le profil du paysan animateur est variable (adhérent maîtrisant les outils, maître alphabétiseur, etc.), mais il doit avoir une activité agricole et pouvoir appliquer à ses activités les outils du CEF afin de pouvoir montrer l'exemple aux autres adhérents. Il est volontaire et rémunéré par le projet (environ 25.000 FCFA/mois). Il existe peu d'informations sur les motivations de ces paysans animateurs, leurs performances, la façon dont ils sont perçus par les autres adhérents et par les non-adhérents.

L'opérateur (ONG ou OP) est responsabilisé pour :

- recruter et former les conseillers
- programmer et évaluer les activités et performances des conseillers
- gérer une base de données sur les exploitations de ses adhérents

Le projet assure différentes tâches :

- suivi des opérateurs (exécution des contrats, formation des opérateurs, organisation d'échanges)
- réflexion méthodologique pour faire évoluer les outils et pour assurer la capitalisation
- gestion d'une base de données d'un certain nombre d'adhérents à partir des fichiers fournis par les opérateurs.³

2.3 Les évolutions du CEF prévues dans le cadre du PADYP

Un changement d'échelle qui représente un défi

La volonté du PADYP de toucher, en fin de projet (2008-2012), 18000 producteurs, avec 75 Conseillers et 525 animateurs paysans, représente un triple défi.

Le premier défi est celui d'une nécessaire évolution de la méthode pour tenir compte à la fois d'un public plus large (niveau d'alphabétisation plus variable, demande des producteurs plus diversifiée, etc.) et d'une nouvelle organisation du travail des conseillers. Ces derniers ne pourront plus consacrer le même temps au suivi des exploitations, et notamment à la collecte et traitement des données, mais devront se concentrer sur ce qui fait le cœur du conseil (échanges conseiller/producteur, organisation d'échanges entre producteurs, appui aux décisions des producteurs, élaboration de projets, etc.). Ces évolutions ne peuvent se réfléchir dans le seul cadre d'un projet mais doivent intégrer les différentes initiatives qui visent à promouvoir le CEF (ANPC/SNV, FAFA/CTB, DICAF, etc.)

Le deuxième défi, est le financement du conseil. Malgré l'intérêt que les acteurs portent à la démarche, et malgré de nombreuses réflexions sur le sujet, ni les adhérents, ni les OP ne contribuent de manière significative au coût du conseil qui reste supporté par l'aide extérieure. L'Etat n'intervient toujours pas dans le financement d'un conseil mis en œuvre par des opérateurs privés ou des OP, même s'il finance lui-même des conseillers CEF (voir plus bas). La filière coton, en crise, n'est guère en capacité de supporter le coût d'une telle démarche et l'AIC préfère concentrer ses moyens sur l'encadrement des producteurs de coton et le suivi technique de la culture cotonnière pour pousser la production. Une meilleure concertation entre ces acteurs permettrait-elle de mieux coordonner les actions de conseil, mieux définir les responsabilités de chaque acteur, identifier des pistes pour le financement du conseil ?

Le troisième défi, est celui de la formation des conseillers et des animateurs-paysans. Le PADYP doit organiser et financer les besoins de formation de toutes les personnes qui seront mobilisées pour atteindre les objectifs fixés (75 conseillers, 525 paysans animateurs, tout en prévoyant le turn-over important qu'implique un tel déploiement). Mais le PADYP n'est pas le seul opérateur à être confronté à un manque de ressources humaines formées dans le domaine du conseil. Il existe donc un travail important pour proposer des mécanismes pour des formations pérennes et gérées par des institutions nationales capable d'assurer une offre (formation initiale, formation professionnelle) suffisante en conseillers agricoles pour l'ensemble des besoins au Bénin (MAEP, ONG, projets, etc.)⁴.

³ Des problèmes informatiques et des difficultés rencontrées au niveau de la composante PADYP en charge de la gestion de la base de données, n'a pas permis à la mission d'analyser en profondeur le contenu de cette base. Sur la base de certaines sorties de données fournies par le PADYP, il est à noter qu'elle paraît peu exploitable pour décrire les exploitations des adhérents, analyser les performances économiques globales de l'exploitation, suivre les évolutions au cours du temps des exploitations (qualité des données variables et non vérifiables, hétérogénéité des données collectées entre adhérents et entre années).

⁴ Il est à noter que le PADYP travaille sur cette question de la formation avec la mise en place de partenariat avec certains lycées agricoles afin d'insérer la démarche CEF dans le curricula des formations agricoles.

Une évolution de la méthode

Afin d'atteindre ses objectifs le PADYP propose une mise en place des activités en plusieurs étapes en s'appuyant sur les conseillers et sur les anciens adhérents dans le cadre du PADSE.

La première concerne l'information et la sensibilisation, au travers de réunions dans les villages pour présenter le CEF. A ce stade, il apparaît que cette sensibilisation peut prendre des formes variables suivant les zones : village ayant déjà une expérience de CEF, village proche d'un village ayant déjà une expérience de CEF en supposant que des échanges entre villages existent, village dans des zones sans expérience de CEF.

Cette étape devrait déboucher sur l'émergence des demandes des producteurs et la constitution de groupes d'adhérents. Ces groupes appelés « **Groupes Focaux de Conseils (GFC)** » (ex GIP du PADSE) pourraient être constitués de 25 à 30 adhérents volontaires. Ces groupes sont supposés avoir une même demande en matière de conseil, ce qui est une innovation par rapport aux expériences précédentes. Les adhérents n'appartiennent pas obligatoirement à une même OP de base. Mais des discussions sont en cours avec la FUPRO (pour le sud-Bénin) pour définir les liens entre ces OP de base et les GFC, et les UCPC (pour le nord-Bénin) pour définir les liens entre le CEF et le conseil aux OP de base. Par ailleurs, les GFC sont appelés à jouer un rôle de collecte et d'harmonisation des demandes de concours de leur membres sur le Fonds de Développement des Services Spécifiques (FDSS), ce qui pourrait avoir une influence sur la cohésion du GFC.

Le contenu du conseil (thématique traité en termes de gestion, importance du conseil technique dans le CEF, modalités d'organisation des formations, des appuis à la gestion, des échanges, etc.) sera ensuite adapté aux attentes de chaque GFC. Quatre types de GFC sont définis par le PADYP (cf document « Démarche de mise en œuvre de la Composante Conseil aux Exploitations agricoles Familiales, PADYP ») :

1. **GFC/or** : les adhérents non alphabétisés qui veulent disposer de conseils sur des thèmes spécifiques sans vouloir pour autant s'investir dans un long processus de maîtrise d'outils de rationalisation des décisions imposant notamment une maîtrise de l'écrit et du calcul.
2. **GFC/al** : les adhérents non alphabétisés qui souhaitent s'investir dans l'apprentissage d'outils de rationalisation des décisions. L'alphabétisation fonctionnelle sera une composante importante du programme de travail de ces groupes.
3. **GFC/og** : les adhérents déjà alphabétisés qui souhaitent disposer d'outils de gestion d'une exploitation et les maîtriser pour mieux rationaliser leurs prises de décisions.
4. **GFC/rc** : les adhérents CEF de l'ex-PADSE qui n'ont besoin que d'un recyclage et/ou d'un complément de formation pour mieux exploiter les outils requis.

Cette nouvelle façon d'intervenir permet de mieux répondre aux demandes des producteurs. Elle demande cependant de réfléchir de manière approfondie :

- A la mise au point de méthodes et d'outils de gestion pour non-alphabétisés en évitant les formations classiques visant la promotion de techniques et en privilégiant l'acquisition de raisonnement de gestion (quelle est ma situation ? où je veux aller ? qu'est-ce que j'ai déjà ? qu'est-ce qui me manque pour atteindre mes objectifs ?)
- Au rôle des paysans animateurs qui ne peuvent être considérés uniquement comme des ressources humaines additionnelles pour toucher un public plus large, et par conséquent le rôle des conseillers dans la formation et le suivi des paysans animateurs. La situation peut être très différente entre des villages ayant déjà une expérience de CEF avec des paysans animateurs déjà identifiés, des villages sans expérience de CEF mais avec un paysan

animateur déjà expérimenté qui peut jouer un rôle rapidement, des villages sans expérience de CEF et sans paysan-animateur déjà expérimenté.

Dans la mise en œuvre du CEF, il est prévu que les conseillers auront directement en charge deux GFC et appuieront 7 paysans animateurs. Ces ratios pourraient être modifiés en fonction des contextes locaux et des avancées du programme.

Dans le cadre du PADSE le CEF était mis en œuvre par des opérateurs privés (CADG, GERME, GRAPAD, MRJC, GEA) et par deux URP (Mono/Couffo et Ouémé/Plateaux). Ce modèle sera reconduit avec le PADYP avec (i) une sélection des opérateurs privés par appel d'offre et (ii) une implication de la FUPRO dans la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet. On peut supposer que le mode de gouvernance du conseil (par une OP ou par une ONG) aura une influence sur le contenu et la qualité du conseil en fonction de la capacité de chaque opérateur à (i) mieux prendre en compte les demandes paysannes, (ii) gérer les moyens et les conseillers, (iii) organiser la mise en débat au sein des villages et OP des résultats issus du conseil.

2.4 Les autres intervenants du CEF au Bénin

En dehors du PADYP plusieurs acteurs s'impliquent dans la promotion d'un CEF qui se revendique de la même filiation.

La DICAF du MAEP

Dans le cadre de sa stratégie, la DICAF a recruté en 2009 près de 45 agents chargés de mettre en œuvre un « Conseil de Gestion aux Exploitations Agricole s⁵ » dans différentes communes du Bénin, au sein des CeCPA, et prévoit de compléter ce chiffre à plus de 200 en 2010. Ces agents interviennent dans une zone, en relation avec d'autres conseillers (production végétale, production animale, etc.). Ces agents ont été formés par la CADG et mettent en œuvre une démarche qui s'inspire largement de celle du PADSE. Quelques entretiens avec des conseillers nouvellement recrutés montrent qu'ils ont des profils très divers (jeunes vs retraités, maîtrise des langues locales, etc.), ont une compréhension très variable de la nature même du conseil (remplir des fiches vs renforcer des capacités de gestion), manquent de moyens pour mener leur travail, et manque de suivi pour améliorer la qualité du conseil fourni.

Le PROCOTON

De même le projet PROCOTON, avec un financement SNV et en relation avec l'ANPC, met en place, en 2010, une démarche de CEF pilotée par les OP cotonnières (UCPC) dans les départements du Nord-Bénin (Borgou, Alibori, Atacora). La méthode s'inspire de celle mise en œuvre par le PADSE. Il est prévu de toucher 10 UCPC et 93 GVPC. Le dispositif mobilisera 30 superviseurs, 140 paysans animateurs et concernera 2760 auditeurs (cf document « Programme de renforcement des organisations de producteurs de coton, PROCOTON, stratégie de mise en œuvre du conseil aux exploitations familiales (cef) piloté par les OP, SNV/ANPC, décembre 2009 »). Le renforcement des capacités des UCPC pour gérer la mise en place du CEF est assuré par deux ONG recrutées par la SNV. Les ONG aident les UCPC à élaborer un plan d'action pour le CEF, à identifier des « superviseurs » du CEF qui sont des membres du bureau de l'UCPC, à identifier des paysans animateurs qui seront

⁵ Le terme « conseil de gestion aux exploitations agricoles » peut-être considéré comme un synonyme de CEF si la gestion fait référence au processus de décision dans le cadre d'un cycle de gestion (analyse, programmation, suivi, évaluation). Dans certains cas, le terme « gestion » peut faire préférentiellement référence à la gestion comptable qui n'est qu'un des cadres possibles d'analyse économique et financière de l'exploitation.

chargés de mettre en œuvre le conseil. Pour ce que la mission a compris, ces paysans animateurs ont un rôle plus important à jouer que ceux identifiés dans le cadre du PADYP. Il est prévu que les UCPC bénéficieront également de l'appui des agents des CeCPA, et notamment ceux qui ont été recrutés pour être conseiller de gestion. Une collaboration est prévue avec les Projet/Programmes développant le CEF comme le PADYP.

Le FAFA

Cette facilité d'appui aux filières agroalimentaires, financée et mise en œuvre par la coopération belge (CTB), appuie les filières maraichères et riz du Mono-Couffo. Un accord de partenariat en cours avec le PADYP pourrait permettre une harmonisation de l'offre de conseil dans la province : le FAFA pourrait prendre en charge, au travers de l'URP (et des UPC), le coût du CEF dans les communes où le PADYP n'intervient pas.

3. L'évaluation d'impact du CEF

L'objectif principal de l'évaluation sera de mesurer et d'analyser les impacts du CEF sur les exploitations agricoles et sur les dynamiques rurales. Les questions posées dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

- Q1 : Quels types d'agriculteurs participent au CEF ?
- Q2 : Quels sont les impacts mesurables du CEF sur les agriculteurs participants ?
- Q3 : Quels sont les effets de long terme du CEF sur les agriculteurs participants ?
- Q4 : Quels sont les processus d'apprentissage chez les agriculteurs participants ?
- Q5 : Quels sont les effets indirects du CEF (sur les agriculteurs non participants, sur les organisations locales) ?

Pour toutes ces questions, la compréhension de l'hétérogénéité des processus d'apprentissage et des impacts (Q6) sera également au cœur des investigations. Il s'agira notamment de comprendre cette hétérogénéité en l'interprétant en fonction de la variabilité des caractéristiques des individus, des villages et des modalités de mise en œuvre du conseil.

Pour répondre à chacune de ces questions de la façon la plus robuste possible, une combinaison d'enquêtes quantitatives et qualitatives sera utilisée :

- Des enquêtes approfondies qualitatives sur échantillon restreint serviront à comprendre les déterminants de la participation (Q1), les processus d'apprentissage (Q4), à formuler des hypothèses et choisir des indicateurs pour les enquêtes quantitatives et à interpréter les impacts (Q2 et Q3), les effets indirects du CEF (Q5) et l'hétérogénéité des phénomènes(Q6);
- Des enquêtes d'exploitations menées sur un large échantillon d'agriculteurs participants et sur un échantillon contrefactuel serviront à mesurer rigoureusement ses impacts de court terme (de 2 à 3 ans) (Q2) et leur hétérogénéité (Q6);
- Des enquêtes ménages sur un échantillon restreint d'anciens adhérents du PADSE servira à décrire la durabilité et les effets de long terme du CEF (Q3) et leur hétérogénéité (Q6);
- Quelques enquêtes ménages supplémentaires sur échantillon restreint pourront permettre d'étayer les analyses qualitatives sur l'hétérogénéité des impacts (Q6), les processus d'apprentissage (Q4) et les effets indirects (Q5)
- Les données de suivi-évaluation du PADYP serviront à établir précisément quels types d'agriculteurs participent au CEF (Q1) et quelles sont les variations dans la mise en œuvre du conseil (Q6).

Les approches qualitatives (QUAL) et quantitatives (QUANT) s'imbriqueront en terme de calendrier. A noter que dans le cadre des approches qualitatives des mesures peuvent être effectuées et s'appuyer sur des données chiffrées. De même que dans le cadre des approches quantitatives des critères d'ordre qualitatif peuvent être mobilisés. Cependant, nous distinguerons l'évaluation des impacts, qui sera menée grâce au couplage des approches qualitatives et quantitatives, et la mesure des impacts qui sera menée à partir des approches quantitatives.

A partir de la construction de la chaîne causale, basée sur les connaissances actuelles du processus CEF, un travail d'identification des indicateurs communs des dispositifs quantitatif et qualitatif est en cours, et permettra l'élaboration des outils d'enquête (questionnaires et bases d'entretiens).

Le premier passage de l'enquête quantitative permettra d'établir une situation de référence, d'identifier des tendances, de valider certains indicateurs et d'en proposer de nouveaux. Parallèlement, le travail qualitatif permettra une caractérisation des processus intermédiaires, ainsi que des facteurs déterminant l'hétérogénéité des impacts. Le deuxième passage de l'enquête quantitative permettra de mesurer les évolutions et pourra servir à extrapoler une partie des résultats des enquêtes qualitatives. Analyses qualitatives et quantitatives permettront d'interpréter les résultats.

Les paragraphes suivants détaillent les questions et les hypothèses qui seront étudiées dans l'évaluation d'impact. Les chapitres 4, 5 et 6 reviendront sur les méthodes à employer pour les traiter.

3.1. Qui participe au CEF ?

Cette analyse vise à comprendre quelles personnes sont intéressées par le conseil à l'exploitation, spontanément puis durablement.

Autrement dit, on suppose que le CEF n'est attractif que pour certaines personnes : c'est ce qui se vérifie dans les faits, puisqu'au cours du PADSE, seule une partie des villageois a adhéré au CEF et seule une partie de ces adhérents a participé durablement à la démarche. Cette analyse est particulièrement pertinente dans le cadre de ce nouveau projet qui vise à changer d'échelle en touchant un nouveau public, et permettra d'apprécier la portée et la pertinence du service proposé.

Un recensement par le suivi/évaluation du PADYP des caractéristiques des adhérents, comparables aux caractéristiques générales de la population, serait la manière la plus systématique de traiter cette question. Il faudra peut être toutefois mener des enquêtes complémentaires.

3.2. La mesure quantitative des impacts

Dans le cadre de la mesure quantitative des impacts, il s'agira de comparer l'évolution de la situation des personnes participant au CEF avec la situation dans laquelle ils se seraient trouvés sans le CEF : nous utiliserons pour cela une approche statistique avec contrefactuel.

Ce que nous souhaitons mesurer

Nous faisons l'hypothèse que le Conseil à l'Exploitation Familiale permet aux personnes qui en bénéficient de changer la perception des choix dont ils disposent pour la conduite de leurs activités et de prendre des décisions qui leur permettent d'améliorer la performance de leur exploitation et le niveau de vie de leur famille. C'est sur ces différents aspects que nous chercherons à mesurer l'impact du CEF.

Nous souhaitons mesurer l'impact du Conseil aux Exploitations Familiales et non l'impact du PADYP, ni même du volet CEF du PADYP. Pourquoi convient-il de faire cette distinction ?

Mesurer l'impact du PADYP pourrait répondre à un objectif de redevabilité, en le comparant aux coûts de sa mise en œuvre. Cependant, le PADYP combine deux types d'intervention auprès des agriculteurs : le conseil de gestion aux Organisations Paysannes (OP) et le CEF. Dans le cadre du CEF, il mettra en œuvre des méthodes adaptées à différents types de producteurs dont certaines ne relèvent pas du CEF tel qu'il a été expérimenté dans les phases précédentes (cf. plus haut les quatre

types de groupes identifiés par le PADYP). Cette complexité de l'intervention du PADYP risque de rendre peu claire la mesure d'impact que nous recherchons.

Or, nous souhaitons pouvoir isoler l'impact du CEF de l'impact d'autres types d'appui aux agriculteurs, tels que l'alphabétisation ou le conseil de gestion aux OP. D'autre part, nous souhaitons mesurer l'impact du CEF lorsqu'il se déroule conformément à ce qui est prévu au départ (sinon, on mesurerait l'impact d'une mauvaise mise en œuvre du CEF, ce qui ne nous apprendrait rien sur le CEF proprement dit).

En somme, la mesure proposée ne vise pas à être représentative du projet PADYP, mais à tester la pertinence de l'approche CEF via des indicateurs d'impact mesurés de manière rigoureuse. Il s'agit alors de choisir (i) les types de producteurs qui sont décrits en fonction de leur intérêt pour adhérer au CEF (ii) le type de CEF dont ils bénéficient (cf. les quatre groupes) et (iii) les zones géographiques permettant de conduire une analyse robuste.

Nous faisons ci-dessous un certain nombre d'hypothèses permettant de cibler ces situations pour les besoins de l'enquête.

Sur qui allons-nous mesurer l'impact du CEF ?

La question centrale est celle de la mesure de l'impact direct du CEF sur les nouveaux adhérents. Les effets indirects au niveau des non adhérents seront appréhendés par un effort de collecte de données complémentaires (voir ci-dessous) et une approche qualitative.

Le choix de nouveaux adhérents pour la mesure d'impact vise à suivre leur évolution à partir du démarrage du conseil.

Par ailleurs, nous choisissons de mesurer l'impact du CEF sur les personnes alphabétisées en français ou en langue nationale, donc typiquement les adhérents des groupes GFC/og. En effet, l'expérience du PADSE a permis de valider un ensemble d'outils et de compétences (conseillers et animateurs relais) pour intervenir auprès de cette population au Bénin. Il aurait bien entendu été intéressant de mesurer l'impact sur les personnes non alphabétisées, qui seront également concernées par le PADYP, mais les intervenants du projet manquent encore de recul sur les méthodes à appliquer. L'évaluation du conseil pour non-alphabétisés pourrait être éventuellement envisagée lorsque les méthodes seront stabilisées.

L'impact du CEF sera mesuré sur les activités, les ressources (terre, main d'œuvre, capital) et les flux (physiques ou monétaires) directement gérés par l'adhérent CEF. Il pourra s'agir des activités productives (agricoles ou non), commerciales, artisanales (transformation de produits agricoles, menuiserie, etc.) qui relèvent de l'adhérent. En revanche, les activités gérées directement par d'autres personnes du ménage mais ne participant pas au CEF ne pourront pas être enquêtées : l'impact à ce niveau peut être considéré comme un impact indirect.

L'impact du CEF sera mesuré sur des adhérents qui exercent au moins en partie une activité de production agricole et qui sont chefs d'exploitation. En effet, les outils du CEF et les conseils individuels et collectifs apportés par les conseillers sont plus particulièrement tournés sur l'activité agricole. De plus, nous cherchons à étudier, au travers de cette évaluation, dans quelle mesure le CEF est un outil intéressant pour augmenter la productivité agricole des terres et du travail.

Enfin, il est probable que les adhérents participent avec plus ou moins d'assiduité aux formations et aux échanges, et qu'un certain nombre d'entre eux abandonnent en cours de route. Il pourrait ainsi être difficile de savoir si nous mesurons réellement l'impact d'un accompagnement continu par le

projet ou pour certains, d'une vague initiation aux thématiques du CEF. Il s'agira donc d'évaluer l'impact du CEF sur des adhérents réellement intéressés par la démarche. Pour ce faire, nous tenterons d'identifier les personnes avec une forte probabilité de ne pas abandonner la démarche et de participer régulièrement aux activités liées au CEF. Nos entretiens avec les opérateurs du PADSE nous permettent de faire l'hypothèse que les adhérents les plus persévérants sont en général jeunes (entre 25 et 40 ans), qu'ils souhaitent rester au village (développement de leurs exploitation ou d'une activité productive, projet de reprise de l'exploitation du chef d'exploitation, etc.) et qu'ils disposent de marges de manœuvre dans leurs activités (surface foncière supérieure à un seuil variable suivant les zones géographiques et les systèmes de production, ...).

Cette liste de critères caractérisant le profil idéal des adhérents du CEF sur lesquels nous pourrions mesurer l'impact du conseil met en évidence une difficulté de l'évaluation d'impact. Dans un projet où l'adhésion est volontaire, tirer un échantillon de personnes à enquêter au hasard comporte le risque de suivre au final un nombre insuffisant de personnes concernées. Notre démarche consiste donc à décrire de façon transparente les critères de sélection de notre échantillon. Malgré ces précautions, il est probable que notre échantillon soit tout de même affecté par des phénomènes d'abandon (attrition) ou de participation peu régulière au CEF : cette variation de « l'intensité du traitement » pourra cependant être observée et prise en compte dans l'analyse des résultats.

L'impact sur d'autres types de personnes ne sera donc pas mesuré. Prenons quelques instants pour discuter des implications de ce point.

- On suppose par cette démarche que notre échantillon sera tout de même représentatif d'une majorité des adhérents du CEF. Nous le vérifierons rigoureusement, en utilisant le dispositif de suivi/évaluation du projet pour caractériser les autres participants aux groupes CEF (dans le cadre de la question Q1);
- Nous ne mesurerons pas l'impact sur les personnes non alphabétisées pour les raisons évoquées ci-dessus. Il sera toutefois possible, à travers des enquêtes complémentaires et le suivi/évaluation du projet, d'évaluer la dynamique des GFC/or ou des GFC/al et de recueillir des informations sur l'utilité de la démarche CEF pour ces acteurs. De même l'impact particulier du CEF sur les femmes (GFC féminins) pourra être abordé à travers des enquêtes qualitatives approfondies ;
- Nous ne mesurerons pas l'impact du CEF pour des adhérents participant au CEF en dehors du dispositif du PADYP (autres projets, dispositif de la DICAF). Des enquêtes complémentaires pourront être réalisées avec ces adhérents et groupes pour identifier et approfondir l'influence de facteurs extérieurs, comme la gouvernance du système de conseil qui dépend largement du montage institutionnel, sur les impacts du CEF, ...

Dans quelles zones allons-nous mesurer l'impact du CEF ?

De la même façon que nous recherchons a priori à mesurer l'impact du CEF sur les nouveaux adhérents réellement intéressés, nous souhaitons également nous placer dans des situations où le CEF va se mettre en place rapidement et dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi nous privilégierons les nouveaux villages relevant des anciennes communes du PADSE. En effet, il est probable que les opérateurs reprennent les conseillers et les animateurs paysans du PADSE pour intervenir avec de nouveaux groupes de ces villages. L'intervention pourra ainsi être mise en œuvre au plus prêt de ce que prévoit le PADYP dans son document de projet, avec une méthode de conseil clairement définie qui touchera de nouveaux adhérents alphabétisés, ce qui nous donnera une plus grande probabilité de mesurer un impact de manière significative.

Dans le cas où le déploiement dans les nouveaux villages des anciennes zones ne nous permet pas d'avoir un nombre suffisant d'observations pour avoir une précision statistique, nous devons étendre l'échantillonnage aux nouvelles communes concernées par le PADYP. Nous vérifierons la pertinence et la faisabilité de cette extension de la zone d'étude au vue de la méthode d'intervention proposée par chacun des prestataires du CEF dans le cadre de leur réponse à l'appel d'offres. Nous pourrions également éventuellement intégrer dans l'échantillon des anciens groupes du PADSE qui n'avaient reçu de formation que pendant quelques mois avant l'arrêt du programme : il nous faudra cependant vérifier statistiquement la comparabilité de ces individus avec les vrais débutants.

Par ailleurs, nous tenterons d'éviter les situations où le CEF se combine avec d'autres types de conseil, notamment au niveau des groupements. C'est le cas dans la zone Atlantique, où tous les adhérents du CEF seront producteurs d'ananas, membres du REPAB et bénéficieront à ce titre d'un appui à la commercialisation de leur production (il sera difficile dans ce cas de trouver un contrefactuel car les actions de promotion du CEF sont intimement liés aux actions visant l'amélioration de la commercialisation). Dans la zone cotonnière, il est prévu que les groupements villageois dont les membres seront adhérents au CEF puissent bénéficier en priorité du conseil de gestion⁶ : il serait souhaitable dans l'absolu d'éviter de sélectionner ces adhérents particuliers, mais il est certainement possible de trouver dans cette situation un contrefactuel (des membres de groupements non CEF appuyés par le conseil de gestion). L'intervention du PROCOTON dans la même zone présente en revanche un risque pour l'identification d'un contrefactuel.

La liste des communes pré-identifiées pour la mesure d'impact est donc la suivante :

Tableau 1 : Liste des communes à enquêter

	Type de prestataire	GIP PADSE	CONSEIL. PADYP	GFC PADYP	Nouveaux GFC	Nb d'adh. Hyp Haute (20/gp)	Nb d'adh. Hyp Basse (10/gp)
OUESSE	ONG 2	5	2	18	13	260	130
DASSA	ONG 2	6	3	27	21	420	210
BANTE	ONG 2	7	3	27	20	400	200
DJIDJA	ONG 2	4	3	27	23	460	230
ZANGNANADO	ONG 2	5	1	9	4	80	40
ZOGBODOME	ONG 2	11	2	18	7	140	70
Somme P4		38	14	126	88	1760	880
DOGBO	OP	4	1	9	5	100	50
LALO	OP	1	1	9	8	160	80
Somme FUPRO 1		5	2	18	13	260	130
KETOU	OP	2	1	9	7	140	70
SAKETE	OP	5	1	9	4	80	40
BONOU	OP	1	2	18	17	340	170
ADJOHOUN	OP	1	1	9	8	160	80
DANGBO	OP	2	1	9	7	140	70
MISSERETE	OP	1	1	9	8	160	80
Somme FUPRO 2		12	7	63	51	1020	510
Total					156	3120	1560

⁶ Conseil portant sur l'amélioration de la gestion de l'organisation paysanne. En zone cotonnière du Bénin, ce conseil poursuit notamment l'objectif de clarifier la situation d'endettement des groupements, à l'origine du blocage de la production cotonnière.

Sur quel pas de temps allons-nous mesurer l'impact du CEF ?

La mesure d'impact commencera avec la réalisation d'une situation de référence et se poursuivra avec le suivi des groupes d'adhérents et du contrefactuel. Il est souhaitable que la mesure finale d'impact intervienne après que les adhérents aient suivi un cycle complet de formation, c'est-à-dire trois ans. Les experts du CEF considèrent toutefois que l'impact n'aura pas encore atteint son maximum à ce stade, car les apprentissages se font dans la durée.

3.3 Les effets à long terme du CEF

Pour compléter la mesure d'impact à 3 ans, nous réaliserons une enquête quantitative sur un échantillon raisonné des adhérents du PADSE qui avaient suivi au moins trois ans de formation. Il s'agira d'évaluer :

- la progression de leur situation dans le temps en comparant les données disponibles dans la base de suivi/évaluation du PADSE et les mêmes données aujourd'hui ;
- l'évolution de leur utilisation des outils de gestion et des dynamiques de groupes, durant l'interruption du projet (entre 2007 et 2010).

Cette enquête sera réalisée dès 2010.

Des enquêtes qualitatives menées sur un échantillon raisonné de ces anciens adhérents permettront également d'établir des trajectoires d'apprentissage sur le long terme.

3.4 Les processus d'apprentissage

Les apprentissages⁷ seront essentiellement analysés par des enquêtes approfondies sur des échantillons restreints d'acteurs du CEF. Ces analyses qualitatives permettront éventuellement de définir quelques indicateurs simples à suivre au niveau des enquêtes à large échantillon pour suivre les principaux changements dans les prises de décision au niveau de l'adhérent.

L'analyse qualitative des processus d'apprentissage s'intéressera à différents niveaux :

- **Adhérents** : le travail portera sur l'étude des apprentissages individuels, des représentations et des changements de mode de prise de décision :
 - o Quels sont les changements de représentations induits par le CEF, et de quels types sont-ils ? (marges de manœuvre, liberté, acceptabilité sociale de ces changements,...).
 - o Quelles sont les relations entre les activités de conseil (processus d'apprentissage) et la constitution au niveau individuel d'un capital social/humain/institutionnel mobilisable ?
 - o Quels sont les liens entre les changements de représentations, et les capacités de producteurs à faire de nouveaux choix et définir de nouvelles stratégies ?
- **Exploitation agricole / ménage** : à ce niveau, l'étude portera sur les liens existant entre ces changements de prise de décision et les résultats finaux/impacts sur l'exploitation agricole et le ménage.
 - o Quels sont les changements induits par les actions de conseil sur le fonctionnement de l'exploitation ?

⁷ Apprentissage = processus d'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être par l'observation, l'échanges entre individus et la mise en pratique.

- Quelles stratégies sont mises en place par les producteurs pour arriver à de meilleurs résultats finaux ?
 - Quels changements de statuts/responsabilité au sein de l'exploitation et au sein du ménage sont induits par le CEF ?
- **Groupes CEF** : l'étude portera également sur les dynamiques collectives et de co-construction de connaissance au sein des groupes.
- Quels sont les processus d'apprentissage collectif et de co-construction de connaissance ayant lieu dans les différents groupes d'adhérents CEF ?
 - Quel est le niveau de valorisation des savoirs endogènes dans le conseil et les dynamiques de groupe ?
 - Quel est le rôle des relations entre l'animateur paysan et le conseiller dans ces processus ?
 - Quelle est l'influence du type de relation que le conseiller et l'animateur paysan met en place avec le groupe sur ces dynamiques ?
- **Conseillers et animateurs Paysans (AP)**: les processus d'apprentissage et les changements concernant l'exploitation ne proviennent pas seulement de dynamiques individuelles de formation, mais proviennent bien d'interactions entre acteurs qui favorisent la co-construction de connaissance. Il semble donc essentiel de caractériser, en complément des analyses des processus d'apprentissage chez les individus et au niveau des groupes, les profils et qualités des conseillers/AP, et les types de relations qu'ils ont avec les producteurs, pour identifier leur contribution et leur influence sur les impacts finaux. De même, les représentations/conventions véhiculées par les conseillers, leur variabilité peuvent avoir des impacts sur le type de conseil fourni (en fonction de leur qualification, de leur expérience, de la correspondance de ces représentations avec celle d'un groupe ou d'une majorité de producteurs, ...). Ces questions permettront de caractériser la relation producteur – conseiller/AP.

3.5 Les effets indirects du CEF

Les changements individuels potentiels du CEF sur les mécanismes de prise de décisions, les capacités de planification stratégique et l'anticipation pourront avoir des effets indirects sur l'environnement proche des adhérents, notamment sur les réseaux sociaux (création/modification des liens avec d'autres organisations/institutions), sur la prise de responsabilité des adhérents dans des organisations, dans l'échange d'information/d'outils avec des non adhérents (« diffusion ») ou encore sur la perception de l'entourage (famille/communauté) sur l'adhérent. L'étude tentera également d'analyser ces effets indirects, étant essentiels dans la structuration du monde agricole et dans la caractérisation des interactions entre les adhérents et leur environnement.

Notamment, il est important de caractériser de manière fine la mise en débat des nouveaux savoirs (techniques et de gestion) acquis dans le cadre des groupes de CEF au sein des réseaux socio-professionnels dans les villages concernés par le CEF. On peut faire l'hypothèse que les participants échangent sur ces nouveaux savoirs avec des membres de la famille, des voisins, ou des amis, générant ainsi de nouveaux débats et de nouvelles pratiques. Les réseaux peuvent s'en trouver modifiés (extension ou régression du réseau par le nombre de personnes concernées, intensification ou appauvrissement du dialogue au sein de ces réseaux).

D'autre part, les changements de comportements chez les adhérents⁸ semblent induire un changement de perception des autres villageois soit positivement (c'est considéré comme une réussite et de nouvelles personnes veulent adhérer au CEF), soit négativement (l'adhérent est mis à l'écart car considéré dorénavant comme une personne peu généreuse). Ces changements de perception peuvent se traduire éventuellement par plus d'adhésions ou au contraire par des abandons d'adhérents qui ne souhaitent pas s'exclure de la communauté. Cette analyse des perceptions des non adhérents pourrait permettre de mieux comprendre les dynamiques de participation.

3.6 L'hétérogénéité des impacts

L'ensemble des questions posées dans l'évaluation d'impact seront traitées en tenant compte de la variabilité des situations, qu'il s'agisse de différences au niveau des adhérents, des groupes de CEF, ou dans la mise en œuvre du conseil. Il s'agira de comprendre dans quelle mesure et pourquoi les processus d'apprentissage et les impacts sont influencés par la variabilité des situations.

Les hypothèses ci-dessous concernent plus particulièrement l'influence probable de la variabilité des modalités de mise en œuvre.

Un premier élément de cette variabilité est le choix des méthodes d'intervention. Il apparaît intéressant de comprendre l'impact des différentes méthodes de conseil mis en œuvre par le PADYP (notamment avec les GFC or, GFC al, GFC og) sur la gestion des exploitations. Dans cette perspective on peut s'intéresser à la fois aux outils mobilisés par les conseillers mais aussi aux dynamiques de groupe, et notamment l'influence de l'hétérogénéité/homogénéité des groupes sur la qualité des échanges entre paysans.

Un deuxième élément est l'influence du conseiller. On s'attend à ce que les résultats obtenus au sein de groupes suivis par un conseiller, un binôme conseiller-animateur ou un paysan-animateur seul soient très différents. Mais ils peuvent également différer en fonction de la manière dont le conseiller conçoit et met en pratique le conseil (accent sur la collecte de données vs renforcement des apprentissages, conseiller engagé vs conseiller distant, facilitation vs animation, etc.)

La mise en œuvre du conseil peut aussi varier en fonction de la gouvernance du conseil, qu'elle implique une OP ou une ONG. On peut faire l'hypothèse qu'un conseil piloté par une ONG incitera les conseillers à plus de rigueur dans l'organisation du travail, fera des efforts pour innover dans la qualité des services, privilégiera des services qui impliquent un engagement des conseillers dans la durée (voir le rôle de l'informatique), etc. On peut également faire l'hypothèse qu'un conseil piloté par une OP incitera les conseillers à mieux répondre à la demande des adhérents et de l'OP, fera évoluer les services au-delà du CEF, privilégiera des activités qui toucheront une proportion plus importante des membres, etc.

Une hypothèse intéressante à tester est l'influence du nombre d'adhérents dans un village sur les taux d'adhésion et d'abandon : dans l'hypothèse où les perceptions sur les adhérents changent (cf. ci-dessus), on peut en effet supposer que l'existence d'un groupe nombreux (ou de plusieurs groupes dans un même village) permettra aux adhérents de résister davantage à la pression sociale, ou de créer des dynamiques de diffusion plus importantes.

⁸ D'après les premières enquêtes menées par le PADSE et PADYP, mais aussi lors de notre mission, il apparaît que les adhérents diminuent rapidement leurs dépenses sociales et les dons et cherchent à investir dans des biens de consommation durables.

4. Proposition méthodologique pour l'approche quantitative de l'évaluation d'impact

Comme présenté ci-dessus, les approches quantitatives et qualitatives seront intimement liées et s'enrichiront respectivement. Ce paragraphe présente l'essentiel de l'approche quantitative.

L'approche quantitative sera plus particulièrement centrée sur l'étude des trois premières questions de l'évaluation, mais elle apportera également des informations quantifiées pour traiter les autres questions.

4.1 Etude de la participation

Pour répondre à la première question posée dans l'évaluation d'impact (Q1), on cherche à identifier les caractéristiques des individus, des exploitations ou des villages qui peuvent expliquer la participation au CEF, la non participation ou les abandons.

Il s'agira donc de comparer les caractéristiques des participants (ou des villages à forte participation) aux caractéristiques de la population en général.

Le suivi/évaluation du PADYP devrait nous permettre d'obtenir des informations sur les caractéristiques des adhérents CEF. Cette collecte de données pourrait être étayée pour les groupes CEF échantillonnés pour la mesure d'impact, d'une collecte de données supplémentaires. Les informations à rassembler sur les adhérents seraient les suivantes :

- Caractéristiques individuelles : sexe, âge, position de l'individu dans le ménage, niveau d'éducation, niveau d'alphabétisation
- Caractéristiques du ménage : taille du ménage, niveau de vie, activités économiques pratiquées, , scolarisation des enfants
- Caractéristiques de l'exploitation : surface cultivée, principales cultures, troupeaux, équipement, niveau d'utilisation des intrants.

Les enquêtes nationales sur les conditions de vie des ménages (LSMS) décrivent la population sur à partir de ce type d'indicateurs, ce qui pourra permettre de faire cette comparaison. Une autre solution pourrait consister à faire des enquêtes légères au niveau d'un échantillon de villages CEF, auprès des adhérents et des non adhérents, sur un nombre réduit d'indicateurs, dont on pense qu'ils expliquent les différences de participation.

Au cours de l'évaluation, des enquêtes complémentaires qualitatives pourraient être effectuées pour mieux comprendre les phénomènes d'adhésion durable et d'abandon.

4.2 Mesure d'impact

La mesure d'impact sera menée sur les individus nouveaux adhérents CEF. Il s'agira donc de comparer leur évolution à celle d'un groupe équivalent d'individus qui n'adhèrent pas au CEF, le contrefactuel.

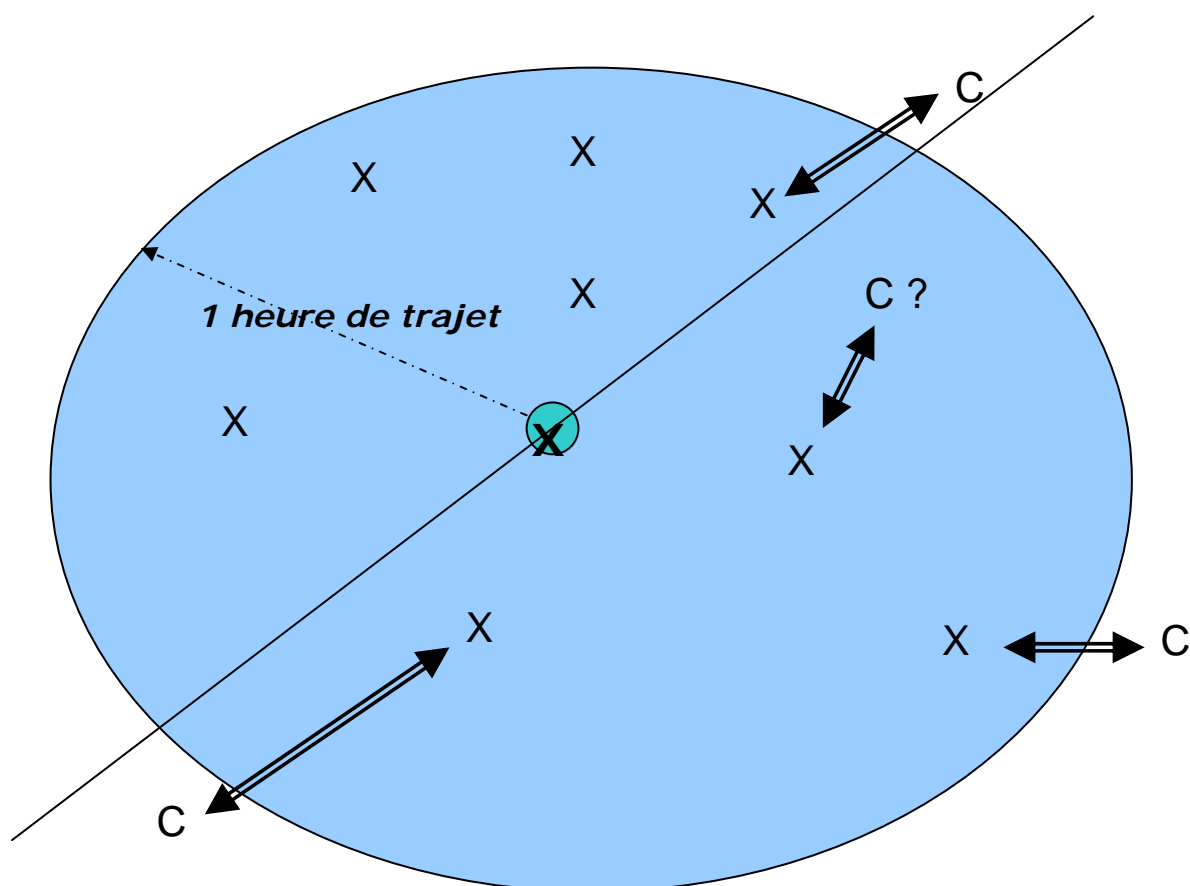
Recherche du contrefactuel

Le contrefactuel sera constitué par un double appariement au niveau village et au niveau des individus, visant à choisir des individus comparables aux adhérents CEF.

Le PADYP va concerner un grand nombre de villages mais il ne va toutefois pas concerner tous les villages d'une commune⁹. Dans chaque commune, le conseiller va s'installer dans un village ou un bourg bien desservi et commencer par rechercher des adhérents dans les villages les plus accessibles et qui expriment un intérêt fort pour le CEF. Cette première phase de sélection effectuée, nous connaissons les villages dans lesquels le CEF ne sera pas mis en place :

- soit parce que les villageois ne sont pas intéressés : ces villages ne seront pas retenus dans le contrefactuel puisque cette caractéristique les rend très différents des villages retenus dans le CEF ;
- soit parce que les villages sont plus éloignés du lieu de travail du conseiller. En vérifiant que ces villages ont des caractéristiques par ailleurs comparables aux villages sélectionnés par le conseiller (distance au marché ou à la route, taille du village, taux d'alphabétisation...), nous pourrions sélectionner certains de ces villages pour le groupe contrefactuel (cf. figure 1).

Figure 1: L'identification des villages contrefactuels



Supposons que le conseiller décide de faire une heure de route au maximum pour sélectionner les villages CEF (X). Parmi les villages non sélectionnés, et notamment parmi ceux légèrement plus éloignés de son lieu de travail, nous supposons pouvoir trouver des villages comparables (C) aux villages sélectionnés par le conseiller.

Il s'agira ensuite de sélectionner parmi les habitants du village ceux qui auraient adhéré au CEF si on leur en avait donné la possibilité. L'objectif est de procéder de la même façon que le conseiller lorsqu'il recrute des adhérents dans les villages CEF :

⁹ Il s'agit des communes que nous avons sélectionnées pour les besoins de l'étude et dont la liste est donnée plus haut.

- (i) le conseiller identifie avec l’alphabétiseur ou une autorité du village les personnes déjà alphabétisées potentiellement intéressées. Il sera aisé de disposer d’une telle liste dans les villages contrefactuels, en s’adressant également aux autorités ou à l’alphabétiseur ;
- (ii) Dans les villages CEF, le conseiller inclut dans les groupes toutes les personnes volontaires (pas de sélection). Toutefois, nos entretiens avec les opérateurs du PADSE suggèrent que les adhérents qui n’abandonnent pas ont un profil particulier. Ils seraient en général plutôt jeunes (entre 25 et 40 ans), souhaitant rester au village et disposant de marges de manœuvre dans leurs activités (surface foncière supérieure à un certain seuil, ...). Sous réserve de la confirmation de ce profil d’adhérent par l’observation des adhérents dans les villages traités, il nous sera possible de sélectionner le même type de profil parmi les personnes alphabétisées des villages contrefactuels grâce à une mini-enquête auprès de toutes les personnes de la liste.

L’objectif est de pouvoir enquêter à peu près autant de non adhérents que d’adhérents pour pouvoir mesurer l’impact, soit environ 10 personnes dans chaque groupe/village. Les personnes répondant aux critères suivants, qui ont été énoncés supra, seront enquêtées : (i) chef d’exploitation, (ii) forte probabilité d’être un adhérent assidu.

Mise en œuvre des enquêtes quantitatives

Les individus des deux groupes (les adhérents et les non adhérents du contrefactuel) seront enquêtés 2 à 3 fois :

- au démarrage du projet (situation de référence) : cette enquête doit nous permettre de vérifier rigoureusement que ces deux groupes sont équivalents ;
- deux ans après pour avoir une situation intermédiaire ;
- à l’issue d’un cycle complet de formation au CEF, au bout de 3 ans : cette dernière enquête sera possible si le projet se déroule comme prévu.

Ces enquêtes, reposant sur des questionnaires fermés, seront utilisées pour mesurer les indicateurs d’impacts et pour collecter des informations sur les caractéristiques des individus et leurs activités utiles à l’interprétation des résultats (cf. chaîne causale et choix des indicateurs ci-dessous).

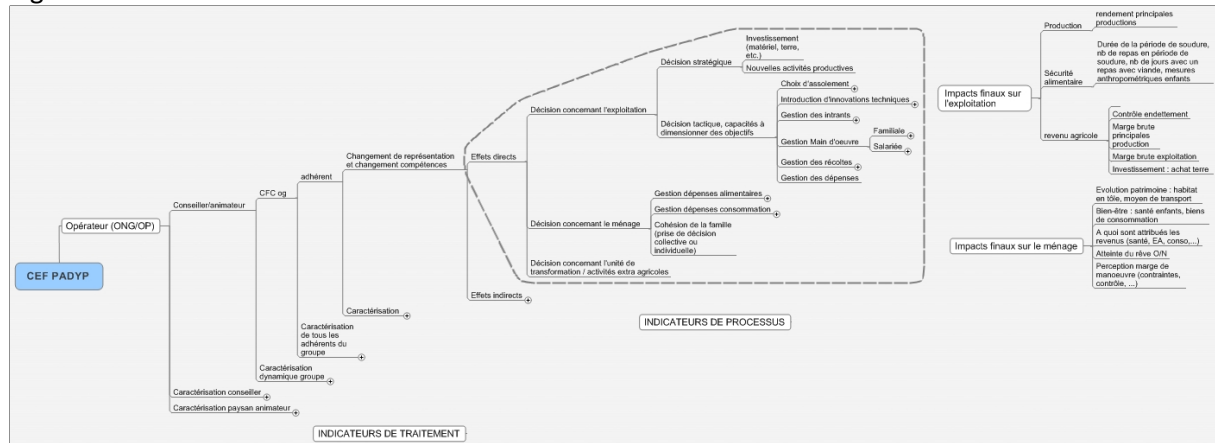
Le fait d’avoir des enquêtes de panel et de mesurer une évolution des indicateurs à partir de la situation de référence rend l’analyse de l’impact beaucoup plus robuste que si nous faisons une simple différence après projet.

Les indicateurs retenus pour la mesure d’impact

La chaîne causale permet de comprendre le processus de changement à l’œuvre à l’échelle de l’exploitation d’un adhérent au CEF et de préciser les impacts possibles.

La chaîne causale identifiée ici est présentée de manière globale.

Figure 2: chaîne causale



Les indicateurs à collecter au niveau des individus et de l'exploitation familiale pour la mesure d'impact seront donc les suivants :

Les indicateurs de processus concernent les caractéristiques des individus et les prises de décision qu'ils opèrent : ils devront être collectés par des enquêtes auprès des adhérents et des individus du contrefactuel. Toutefois, la compréhension des processus à l'œuvre sera approfondie par une analyse qualitative sur un échantillon plus restreint (Q4).

- Individus : Caractérisation individuelle, du ménage et de l'exploitation, caractérisation des représentations et des perceptions de l'adhérent.
- Indicateurs de changement :
 - o décisions concernant l'exploitation (décisions tactiques – assolement, innovations, gestion des intrants, gestion de la main d'œuvre, gestion des stocks, gestion des dépenses – et décisions stratégiques – investissements, plan de campagne, nouvelles activités productives).
 - o décisions concernant le ménage (gestion des dépenses alimentaires, consommation, prise de décision)
 - o décisions concernant l'unité de transformation et/ou des activités extra agricoles.

Les impacts finaux de cette chaîne causale seront mesurés en comparant les adhérents et les individus du contrefactuel sur les thèmes suivants:

- Impacts sur l'exploitation
 - o rendements des principales productions
 - o marges brutes des principales productions
 - o patrimoine de l'exploitation (équipement et terre)
 - o gestion de la fertilité des sols ?
 - o gestion de l'endettement
 - o taux d'abandon des parcelles semées
 - o disponibilité de ressources financières au moment des besoins de liquidités
 - o choix technologiques et raisonnements sous-jacents

- Impacts sur le ménage :
 - o sécurité alimentaire (nombre de mois de soudure, nombre de repas en période de soudure, nombre de repas avec viande dans la dernière semaine, mesure anthropométriques...)
 - o scolarisation des enfants
 - o niveau de richesse de la famille (biens durables, habitat...)
 - o nouveaux mariages du chef de famille ou des dépendants
 - o modes de consommation (prise de décision sur les dépenses, changement dans les rôles et dans les habitudes d'achat des produits alimentaires,...

- Impacts sur les activités extra-agricoles

Ces indicateurs sont très préliminaires et seront ultérieurement validés par les acteurs intervenant sur le conseil au Bénin, afin de représenter une réalité de terrain. Une revue de littérature permettra également de choisir des indicateurs pertinents dans le cadre des débats internationaux sur l'évaluation du conseil agricole.

Les problèmes de mesure

La mesure des variations des indicateurs listés ci-dessus nous donnera une estimation des impacts réels du CEF, dans les différents champs de changement identifiés.

Cependant, certaines limites existent quant à la précision des informations recueillies, quant à la comparabilité des informations données par les adhérents et les non adhérents.

Au moment de l'enquête de référence, tous les enquêtés (adhérents des groupes de traitement et non adhérents dans les groupes contrôle) sont considérés comme comparables, ayant les mêmes bases d'analyse, fournissant donc des informations ayant le même degré de précision (la même marge d'erreur).

En revanche, après une à deux années de CEF, les enquêtés bénéficiant de CEF seront normalement en mesure de quantifier leurs résultats (notamment les volumes de productions, les dépenses, les marges brutes et résultats économiques) de manière plus précise que les personnes ne bénéficiant pas du CEF.

Il faudra donc, dans la mesure de possible, identifier des indicateurs d'impact qui ne seront pas (ou peu) dépendants de ces changements de compétences entraînés par le CEF. C'est pourquoi le revenu de l'exploitation n'est pas retenu comme indicateur fiable.

Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon (nombre de villages, nombre d'adhérents et d'individus du contrefactuel à enquêter) dépendra quant-à elle de la taille de l'effet que l'on cherche à mesurer. La taille de l'échantillon pour une mesure statistiquement significative d'impact dépend notamment de l'ampleur des impacts que l'on pense pouvoir détecter pour un nombre réduit d'indicateurs. C'est l'indicateur qui a la plus forte ampleur qui servira pour déterminer la taille de l'échantillon. Etant donné qu'on ne les connaît pas a priori, il s'agit de faire des hypothèses sur ces valeurs :

- une première solution consiste à rechercher dans la littérature la valeur des impacts créés par des interventions comparables dans des situations autant que possible comparables : ce sera l'objectif d'une revue de littérature à conduire par le CIRAD avant de commencer les enquêtes;

- une seconde solution consiste à utiliser des données déjà existantes au Bénin : la base de données de suivi/évaluation du PADSE pourra nous indiquer par exemple l'ampleur de la variation des marges brutes des adhérents sur quelques années ;
- une troisième solution consiste à définir des seuils de significativité pour les principaux indicateurs, en organisant un débat entre les principaux acteurs et décideurs sur le conseil agricole au Bénin : il s'agira de définir à partir de quelle valeur un impact pourra être considéré comme significatif d'une réussite, ou d'un échec. Cette réflexion présente en outre l'avantage de préparer le jugement de la mesure d'impact qui sera obtenue in fine.

On peut cependant faire quelques hypothèses et raisonner sur l'impact standardisé d'un indicateur (cf. annexe 1). Il semble qu'avec 150 groupes de 10 individus (75 groupes avec CEF et 75 « groupes » sans CEF), il sera possible d'identifier un effet relativement petit, mais ces calculs restent à affiner. On prévoit par ailleurs l'enquête de 400 individus non adhérents dans les villages avec CEF pour évaluer les effets indirects du CEF

Les taux d'abandon

Comme mentionné ci-dessus, il nous est nécessaire de suivre un nombre important d'adhérents pour mesurer l'impact du CEF. Il faut donc tenter d'éviter les abandons dans les groupes que nous suivons. Nous proposons plusieurs démarches pour ce faire :

- choisir les personnes observées sur la base de critères correspondants au profil type des adhérents les plus fidèles (cf. ci-dessus) ;
- faire les enquêtes de référence un à deux mois après le démarrage du groupe : à ce stade, les personnes les moins intéressées auront déjà abandonné. Il est cependant possible que le CEF opère certains changements sur les bénéficiaires dès les premières semaines (comme par exemple les changements dans les représentations que se font les producteurs de ce qui est possible ou non). Afin de tenir compte de ces effets, il sera demandé aux conseillers PADYP d'administrer un nombre restreint de questions (aux alentours de cinq) à chaque nouveau membre dès les premières réunions.
- Donner de petites incitations à rester dans le groupe : diplôme attribué en fin d'année qui permettra de valoriser les efforts consentis (reconnaissance au sein de la communauté, possible argument pour négocier un prêt, etc.), renforcement d'un sentiment d'appartenance au groupe par la distribution d'un carnet CEF (permettant de collecter des informations sur la présence), etc...

4.3 Effets de long terme

Une enquête sera menée dès 2010 sur les anciens adhérents du PADSE comme nous l'avons mentionné plus haut, pour analyser dans quelle mesure le CEF a eu des effets à long terme sur eux-ci. L'enquête visera entre autres à mesurer la pérennité de la maîtrise des outils et la pérennité des apprentissages du CEF.

En effet, une des hypothèses importantes du CEF est que les capacités de gestion perdurent même sans accompagnement (à la différence de certains conseils techniques). Cette enquête concernera par conséquent des anciens villages, qui ne seront pas ré-enquêtés dans le cadre de la mesure d'impact du PADYP.

L'échantillon prendra en compte la variabilité des situations d'accompagnement par le PADSE, à savoir :

- des adhérents accompagnés par des OP et par des ONG ;
- des adhérents dans les différentes zones géographiques concernées par le PADSE ;
- des hommes et des femmes, des adhérents jeunes et des plus âgés, etc...

L'échantillon, volontairement limité, pourrait être d'environ 300 anciens adhérents CEF. Un questionnaire spécifique doit être élaboré.

4.4 Données quantitatives pour les questions suivantes

L'analyse qualitative des effets indirects du CEF sur les autres villageois (Q5) pourra être complétée par l'enquête de quelques personnes avec qui certains adhérents du CEF échangent régulièrement. Le questionnaire utilisé serait le même que pour la mesure d'impact. Cet échantillon supplémentaire pourrait concerner 3 personnes par village.

D'autre part, les données quantitatives collectées auprès des ménages seront traitées pour mettre en évidence l'hétérogénéité des processus d'apprentissage et des impacts. Elles pourront éventuellement permettre de mettre en évidence des corrélations entre caractéristiques des individus, modes de mise en œuvre du CEF (sur la base des données de suivi/évaluation du PADYP) et hétérogénéité des résultats, en vérifiant les hypothèses formulées dans l'étude qualitative.

5 Proposition méthodologique pour l'approche qualitative de l'évaluation d'impact :

5.1 Problématique de l'étude qualitative dans le dispositif d'évaluation global

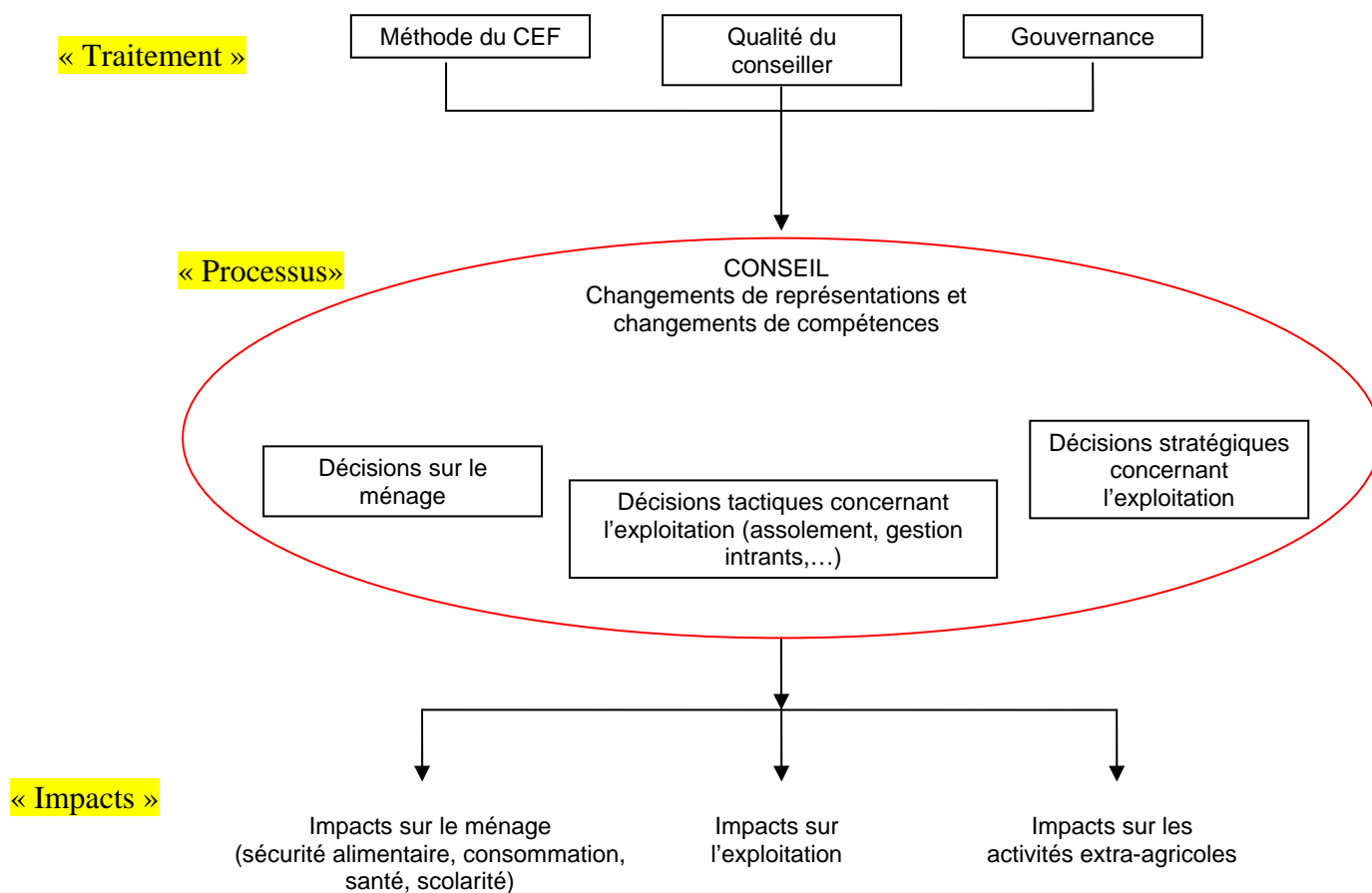
Le travail d'étude qualitatif permettra, d'un côté, de caractériser de manière fine les processus identifiés dans la chaîne causale (Q4) (voir Figure n°3 ci-dessous), d'étudier les effets indirects du CEF (Q5) et d'expliquer l'hétérogénéité des processus et des impacts (Q6).

Le travail de recherche qualitatif s'attachera donc à :

- La caractérisation des processus d'apprentissage individuels et collectif au sein des dispositifs CEF, et du renforcement de capacités des adhérents ;
- La compréhension des liens de cause à effet entre les apprentissages et
 - o le fonctionnement de l'exploitation et les processus de prise de décision associés ;
 - o les effets indirects tels que la structuration des réseaux socio-professionnels et les éventuels changements dans les modes d'organisation au niveau local, les changements de perception des non adhérents.
- La caractérisation de l'influence de l'hétérogénéité des individus et de l'hétérogénéité du conseil (gouvernance du CEF, méthode de conseil et caractéristiques du conseiller) sur l'hétérogénéité des apprentissages et des impacts

La figure suivant permet d'illustrer la problématique de l'étude qualitative.

Figure n°3 : Chaîne causale pré identifiée du CEF.



5.2 Méthode et échantillonnage

Méthode

D'un point de vue méthodologique, l'approche qualitative se fondera sur une méthode intégrant des apports de différents champs théoriques (économie, sociologie, gestion, sciences de l'éducation) pour la caractérisation et la mesure de l'apprentissage et des connaissances.

Chacune des questions sera analysée grâce à des méthodes complémentaires d'analyse qualitative. La revue de littérature sur les apprentissages et les connaissances étant encore en cours, les propositions ci-dessous sont à confirmer et affiner, selon le choix final d'outils précis de mesure des apprentissages et compétences

- Le premier travail sera l'approfondissement de la caractérisation de la **chaîne causale** (reformulation d'indicateurs et propositions de nouveaux indicateurs) et des relations entre le processus CEF et ses effets indirects, par des méthodes d'enquêtes semi-directives et ouvertes. Cette étape sera réalisée en lien étroit avec les équipes travaillant sur le dispositif statistique, afin de valider et d'adapter les indicateurs retenus.
- La mesure des processus d'apprentissages et changements de compétences que le CEF permet, ainsi que les changements de représentations et de mécanismes de prise de décision, tant au **niveau des individus** que de **l'exploitation agricole**, seront caractérisés à l'aide d'outils d'analyse « historique » des exploitations (études de cas sur les trajectoires, cartographie des incidences...) et didactiques (cartes cognitives, enquêtes de perception), afin de mieux comprendre les phénomènes en jeu et aussi d'apporter une analyse fine des mesures réalisées dans le dispositif statistique sur ces mêmes points.
 Cette analyse des processus d'apprentissage sera faite sur les nouveaux adhérents, qui seront suivis au cours de ces trois années de l'étude d'impact, et sur les anciens adhérents du PADSE, ayant reçu trois ans de conseil, et étant en mesure de retracer l'historique de leurs choix et des changements intervenus sur cette période. Ces analyses des processus observables à court et moyen terme seront complémentaires, pour comprendre les éventuels seuils et limites de passage à des compétences de pilotage stratégiques des exploitations.
- La caractérisation des effets indirects du CEF sur la **structuration/modification de réseaux** (création, destruction, etc.), ou sur la mise en place de nouvelles dynamiques mobilisant le capital social créé pourra être réalisée par l'élaboration avec les différents acteurs de cartes de réseaux (ou social network analysis), et en identifiant les nouveaux liens que le CEF a pu permettre. Une compréhension fine de la trajectoire de certains individus ayant développés de nouvelles responsabilités au sein d'organisations locales, ou ayant suscité l'émergence de projets collectifs, sera développée.
- Un troisième volet de l'étude qualitative sera consacré à l'étude des facteurs influençant les processus d'apprentissage et responsables d'une éventuelle hétérogénéité des impacts finaux. Trois facteurs principaux influençant le CEF ont été identifiés : la méthode, la gouvernance dans le dispositif et le type de conseiller. Cette analyse sera basée sur
 - o Une typologie caractérisant les conseillers/animateurs relais des différents dispositifs, leurs relations avec les groupes et avec leurs structures de fourniture de service, et les outils/représentations mobilisés dans leur travail.
 - o Une typologie des types d'intervention CEF au Bénin (gouvernance, organisations, implication des adhérents dans la définition de l'offre de service, ...) par une enquête au niveau national des différents types d'acteurs et d'organisations intervenant dans le CEF.
 - o Une analyse de la variation de la méthode utilisée par ces fournisseurs de service et par les conseiller (au Bénin, le CEF a été standardisé de manière forte, mais l'approche promue par le PADYP et par le MAEP est de permettre une adaptation des outils utilisés en fonction des besoins des bénéficiaires).

Constitution de l'échantillon

Pour chacun des volets décrits ci-dessus, l'échantillon choisi pour l'analyse pourra être différent.

Processus d'apprentissage

Concernant la caractérisation des processus d'apprentissage, des changements de compétences et de prise de décision, l'étude qualitative se propose d'étudier (i) des groupes et des producteurs de ces groupes inclus dans l'échantillon du dispositif quantitatif statistique mais aussi (ii) des groupes et des producteurs de ces groupes non-inclus dans l'échantillon du dispositif quantitatif statistique, faisant partie de l'intervention du PADYP, et constitués d'anciens adhérents du PADSE (GFC rc). Le choix raisonné de producteurs ayant des expériences, profils et trajectoires diverses permettra d'interpréter l'hétérogénéité des impacts finaux qui pourrait être mise en évidence par l'étude quantitative.

Il conviendra de préciser, après revue bibliographique complémentaire, si les enquêtes qualitatives se réaliseront seulement avec des adhérents CEF ou si un « contrefactuel » est également nécessaire dans la mesure des apprentissages, comme témoin, ou référentiel de base de connaissances communes (sur quelques producteurs hors CEF).

La constitution de l'échantillon demande une réflexion complémentaire. La taille des échantillons dépendra notamment du choix que nous ferons pour les outils de mesure des apprentissages et compétences.

Toutefois, à ce stade, on se propose de travailler avec 2 à 5 conseillers du dispositif PADYP (considérés comme expérimentés et capable de mettre en œuvre la méthode CEF conformément au cahier des charges PADYP pour les GFC OG afin d'établir une relation claire entre méthode CEF et apprentissage), et avec 2 à 7 groupes (tous les groupes du conseiller, suivant le cahier des charges PADYP) pour chaque conseiller.

Dans chacun des groupes, un travail approfondi avec 3 à 10 producteurs différents sera réalisé. Le choix des producteurs sera raisonné pour favoriser une diversité des profils et mode de fonctionnement des producteurs, en fonction notamment de leurs marges de manœuvre, de leurs capacités d'investissement, de leurs niveau de formation, de leurs capacité à innover et à changer). Des indicateurs seront proposés pour permettre cette classification des profils de producteurs. Pour les producteurs appartenant à des GFC/og, il sera possible de s'appuyer aussi sur les données collectées dans le cadre du dispositif quantitatif. Une attention particulière sera portée sur la qualité des données collectées dans le cadre de ce dispositif pour ces situations.

Avec certains de ces groupes, nous procéderons également à l'analyse des réseaux socio-professionnels et à l'évolution de ces réseaux suite à la mise en œuvre du CAF.

C'est dans ces situations que l'on cherchera aussi à comprendre les raisons d'abandon du CEF par certains adhérents

Variabilité de la mise en œuvre et hétérogénéité des impacts

Concernant les autres aspects de l'étude qualitative (influence des facteurs externes), nous étudierons des groupes faisant partie de l'échantillon de référence (incluant éventuellement des groupes encadrés par les conseillers suivis ci-dessus), mais nous caractériserons également des groupes et dispositifs CEF en dehors de cet échantillon. En étudiant des mécanismes de gouvernance, des méthodes et des dispositifs en dehors du PADYP (Conseillers d'Etat des CeCPA, conseillers inclus

dans le FAFA, dans PROCOTON), nous pourrions avoir une idée plus large des trajectoires d'acteurs et de la variation des impacts dans des situations différentes de la situation de référence.

Un travail avec 10 conseillers (du dispositif PADYP, dont les trois mentionnés ci-dessus) encadrant des groupes pourra appuyer l'étude de la co-construction de connaissance dans les apprentissages, mais également l'influence du type de conseiller sur les impacts finaux du CEF.

Un travail avec 5 à 10 conseillers extérieurs au dispositif PADYP pourrait être envisagé, ainsi qu'avec les organisations les employant (caractérisation de la méthode et du mécanisme de gouvernance associé).

Mise en œuvre

Le travail de nature qualitative sera réalisé dans le cadre d'une thèse encadrée par le CIRAD et cofinancée entre le CIRAD et l'AFD. Une question se pose toutefois sur la durée du travail de thèse (comme indiqué dans le tableau ci-dessus), et sur les possibilités de décider dès maintenant de l'allongement de cette durée de six mois (janvier-juin 2013) pour permettre un travail sur l'ensemble des résultats (tous les passages de l'étude quantitative) et conclure de manière plus générale sur les impacts et les liens avec les processus d'apprentissage. Cela pourra être discuté lors du prochain comité de thèse.

En outre, des stages pourraient s'avérer nécessaires pour approfondir certains aspects que le travail de thèse ne pourra pas traiter en détail, notamment sur :

- la diversité des dispositifs de conseil au Bénin, et notamment des dispositifs de CEF, pour caractériser leur importance, leur localisation, les modalités de gouvernance, etc..
- La caractérisation des rôles et profils des animateurs relais (l'étude qualitative mettra un accent important sur la caractérisation des conseillers, mais il paraît difficile de réaliser ce travail de manière aussi profonde sur l'ensemble des AR).

Ces stages pourront avoir une implication en termes de budget pour le contrat CIRAD

6. Articulation avec le suivi/évaluation du PADYP

Les données de suivi/évaluation du PADYP nous seront nécessaires pour traiter de deux questions : celle de la participation (Q1), pour laquelle un recensement des adhérents sera nécessaire, et celle de l'hétérogénéité du conseil (Q6).

Sur le premier point, il s'agira de collecter des informations sur les adhérents :

- o Caractéristiques individuelles : sexe, âge, position de l'individu dans le ménage, niveau d'éducation, niveau d'alphabétisation
- o Caractéristiques du ménage : taille du ménage, niveau de vie, activités économiques pratiquées, équipement, scolarisation des enfants
- o Caractéristiques de l'exploitation : surface cultivée, principales cultures, troupeaux, équipement, niveau d'utilisation des intrants.

Sur le second point, il sera nécessaire de collecter des informations sur le fonctionnement des conseillers et des groupes : les dynamiques de groupes (présence, absentéisme, taux d'abandon,...), les compétences des conseillers et des animateurs, le type d'appui apporté aux adhérents (formation sur les outils, conseil individuel, conseil technique, visite de parcelle...), leur maîtrise des outils, etc...

7. Répartition des rôles dans l'évaluation

De manière générale, la répartition des tâches sera la suivante :

- L'IREEP sera en charge de l'enquête quantitative (conception des questionnaires, construction des échantillons, collecte des données, analyse des données, rédaction des rapports). Il bénéficiera des appuis de la School of Economics de Toulouse pour la conception du dispositif d'enquête et l'analyse des données via des missions et des appuis à distance.
-
- Le CIRAD est en charge des enquêtes qualitatives sur échantillon restreint; le travail sera conduit via une thèse et des mission d'appui ; le CIRAD collaborera avec l'IREEP pour la conception des questionnaires en fournissant une liste d'indicateurs pour le premier et dernier passage d'enquêtes et pour l'analyse des données notamment pour valider des hypothèses issues des enquêtes sur échantillon restreint ; il collaborera avec le PADYP pour identifier les indicateurs communs au SE du PADYP et aux besoins de l'étude d'impact ; il collaborera avec la Toulouse School of Economics pour faciliter les relations entre enquête quantitative et enquête qualitative.
-
- Le PADYP mettra en place un dispositif de SE et fournira des indicateurs sur les adhérents, les opérateurs, les conseillers et le fonctionnement des groupes en conseil.
-
- L'AFD fournira un appui méthodologique, notamment à l'IREEP pour la conception du dispositif d'enquête, et assurera un suivi de l'étude.

Les différentes tâches de l'évaluation d'impact, les responsabilités respectives et le calendrier de réalisation sont listées dans le tableau ci-joint :

Objet	Organisme concerné	Calendrier
Mesure d'impact sur large échantillon		Juin 2010 – Juin 2014
Analyse statistique des pratiques des adhérents du PADSE	IREEP	Mai 2010 – Septembre 2010
Revue de littérature sur les variations des indicateurs mesurant les impacts	CIRAD	Mars 2010 – Juin 2010
Etude qualitative sur : <ul style="list-style-type: none"> • Les variables contextuelles • Les facteurs d'adhésion et d'abandon • les dynamiques d'apprentissage • les effets du conseil sur la structuration professionnelle • les effets sur les non-adhérents 	CIRAD	Janvier 2010 – Décembre 2012
Analyse de la base de données du PADSE	PADYP S/E	Mars 2010
Débat sur les indicateurs à retenir et les impacts attendus	PADYP S/E	Juin 2010
Caractérisation des adhérents et du fonctionnement des groupes et du conseil	PADYP S/E	Avril 2010 – Décembre 2013

8. Coordination des acteurs et utilisation des résultats

8.1 Comité de pilotage

Il est proposé de créer un comité de pilotage léger pour le suivi du déroulement de l'évaluation d'impact et de la diffusion de ses résultats.

Les membres de ce comité de pilotage pourraient être, sous réserve de leur accord, le Directeur de la DICAF, le Directeur de la DPP, le Coordinateur du PADYP, le Président de la FUPRO, le CIRAD, la Toulouse School of Economics, l'IREEP, l'AFD Cotonou et l'AFD Paris. Les autres bailleurs de fonds, les ONG et les projets intervenant dans le domaine du conseil agricole pourraient prendre part à des réunions d'information organisées par le Comité de pilotage.

La Présidence du Comité de Pilotage pourrait être confiée au DICAF et le secrétariat à l'AFD Paris.

Le Comité de pilotage pourra se réunir une fois par an à Cotonou, ou au besoin selon l'urgence des questions à traiter.

Par ailleurs, la partie qualitative de l'étude, pilotée par le CIRAD sera également suivie par les personnes suivantes :

Pour l'AGENCE, Melle Jocelyne DELARUE, et Mme Anne LEGILE ;

Pour le CIRAD, M. Guy FAURE

Pour SupAgro, Mme Betty Wampfler ;

Pour l'université de Toulouse, M. Pierre DUBOIS.

8.2 Utilisation des résultats

Comme rappelé au point 1, cette évaluation vise à informer la politique de conseil agricole au Bénin et dans la sous-région. Il s'agira donc de produire, au-delà de rapports et d'articles scientifiques exhaustifs, des documents de synthèse utiles aux différents acteurs et d'organiser des débats.

Nous proposons donc que chaque rapport fasse l'objet d'une synthèse destinée aux décideurs, aux partenaires au développement et aux ONG (policy brief).

Nous proposons d'organiser un atelier avec le PADYP et les opérateurs concernés pour partager les résultats intermédiaires et aider au pilotage du dispositif de cef (à partir de 2011 ? au même moment que le comité de pilotage ?)

Nous proposons enfin que des débats soient organisés en 2013 sur la base des résultats de l'étude qualitative et des premiers résultats quantitatifs et en 2014 sur les résultats finaux de l'évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- IRAM, D. Halley des Fontaines, et al. (2006). Etude de définition d'indicateurs pour la mesure d'impacts du Conseil à l'Exploitation Familiale, IRAM: 120.
- Adato, M. and R. Meizen-Dick (2002). Assessing the impact of agricultural research on poverty using the sustainable livelihoods framework. Washington D.C., International Food Policy Research Institute (IFPRI). FCND DP No 128, EPTD DP No 89: 45.
- Birner, R., K. Davis, et al. (2006). From "best practice" to "best fit": a framework for designing and analyzing pluralistic agricultural advisory services worldwide. DSGD discussion papers, International Food Policy Research Institute (IFPRI): 37.
- IRAM, D. Halley des Fontaines, et al. (2006). Etude de définition d'indicateurs pour la mesure d'impacts du Conseil à l'Exploitation Familiale, IRAM: 120.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin (2008), Stratégie Nationale pour la mise en Œuvre du Conseil Agricole (SNCA) au Bénin, MAEP, 52.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin (2007), Libre Blanc sur le Conseil Agricole au Bénin, MAEP, 50.
- PADSE, (avril 2003), Actes de l'Atelier National sur le Conseil de Gestion – Bohicon, Bénin.
- PROCOTON, (2009), Stratégie de mise en œuvre du conseil aux exploitations familiales (CEF) piloté par les OP, SNV/ANPC, 37.
- Van den Berg, H. (2004). IPM Farmer Field Schools: a synthesis of 25 impact evaluations, Wageningen University: 53.

LISTE DES SIGLES

ANPC	Association Nationale des Producteurs de Coton
CADG	Cellule d'Appui au Développement du conseil de Gestion
CAGEA	Cellule d'Appui à la Gestion des Exploitations Agricoles
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CEF	Conseil à l'Exploitation Familiale
CeRPA	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CNPCB	Conseil National des Producteurs du Coton du Bénin
DICAF	Direction du Conseil Agricole et de la Formation opérationnelle
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FUPRO	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GERAM/DDCF	Groupe d'Expertise et d'ingénierie Rurale pour l'auto promotion du monde paysan / développement durable, communication et formation
GERED	Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement et le Développement
GIP	Groupe d'Intérêts Professionnels
GFC	Groupe Focal e Conseil
GRAPAD	Groupe de Recherche et d'Action pour la Promotion de l'Agriculture et le Développement
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MRJC	Maison Rural Jeunesse Chrétienne
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PADSA	Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole
PADSE	Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation
PAIMAF	Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale
PASA	Programme d'Appui au Secteur Agricole
PRSA	Programme de Restructuration des Services Agricoles
SNVA	Système National de Vulgarisation Agricole
UCP	Union Communale des Producteurs
UCPC	Union Communale des Producteurs de Coton
UDP	Union Départementale des Producteurs
UDPC	Union Départementale des Producteurs de Coton
URP	Union régionale des Producteurs
URPC	Union régionale des Producteurs de Coton

ANNEXES

Tableau 2 : Mise en place du dispositif de terrain du PADYP

N°	Département	Nombre de communes	Communes	Affectation des Conseillers	Adhérents à recruter	Lot N°
1	Alibori	6	Banikoara	4	960	1
			Kandi	3	720	
			Gogounou	3	720	
			Sègbana	2	480	
			Karimama	1	240	
			Malanville	1	240	
			Sous-total 01	14	3 360	
2	Borgou	5	Sinendé	2	480	2
			Bembèrèkè	2	480	
			Kalalé	3	720	
			Nikki	3	480	
			N'Dali	2	480	
			Sous-total 02	12	2 880	
3	Atacora	3	Kérou	2	480	3
			Kouandé	2	480	
			Péhunco	2	480	
			Sous-total 03	6	720	
4	Collines	4	Ouèssè	2	480	4
			Dassa	3	720	
			Glazoué	2	480	
			Bantè	3	720	
			Sous-total 04	10	2 400	
5	Zou	3	Djidja	3	720	5
			Zagnanado	1	240	
			Zogbodomey	2	480	
			Sous-total 05	6	1 440	
6	Couffo	2	Dogbo	1	240	6
			Lalo	1	240	
			Sous-total 06	2	480	
7	Mono	4	Comè	2	480	7
			Grand-Popo	2	480	
			Athiémé	1	240	
			Houéyogbé	1	240	
			Sous-total 07	6	1 440	
8	Plateau	2	Kétou	1	240	8
			Sakété	1	240	
			Ifangni	1	240	
			Sous-total 08	3	720	
9	Ouémé	4	Bonou	2	480	9
			Adjohoun	1	240	
			Dangbo	1	240	
			Misséréfé	1	240	
			Sous-total 09	5	1 200	
10	Atlantique	7	Toffo	2	480	10
			Allada	2	480	
			Tori-Bossito	2	480	
			Kpomassè	1	240	
			Zè	1	240	
			Abomey-Calavi	1	240	
			Ouidah	1	240	
			Sous-total 10	10	2 400	
11	Littoral	1	Cotonou	1	240	11
			Sous-total 11	1	240	
TOTAL		42		75	18 000	

Tableau 3 : Point des derniers recensements des adhérents CEF (période après la transition 2007)

Prestataires	Communes	Langue de formation	Ancien GIP	Nouveau GIP	Nombre d'AR	Nombre de Conseillers	Nombre de Stagiaire et/ou OP)	Effectif des anciens adhérents	Effectifs nouveaux adhérents	Effectif total des adhérents
CADG	Karimama	Français et Dendi	7	2	5	1	0	143	50	193
	Malanville	Français, Dendi et Mokolè	7	2	5	1	0	144	60	204
	Banikoara	Français et Bariba	6	0	4	1	1	112	0	112
	Nikki	Français et Bariba	8	15	8	1	3	147	378	525
	Kandi	Français, Bariba et Mokolè	6	1	4	1	1	124	25	149
	Ouèssè	Français, Mahi, Nagot et Fon	7	2	5	1	0	153	110	263
	Dassa	Français, Fon et Idasha	7	4	4	1	2	183	97	280
	Djidja	Français et Fon	16	5	17	1	3	475	136	611
	Zangnanado	Français et Fon	7	6	5	0	2	122	133	255
GRAPAD	Bantè	Français, Itcha et Ifè	10	5	12	2	0	233	120	353
GERME	Zogbodomey	Français et Fon	7	0	7	1	0	233	0	233
	Toffo		3	1	4	1	0	77	23	100
	Abomey - calavi		2	0	2		0	55	0	55
	Kpomassè		0	2	1		0	0	44	44

Prestataires	Communes	Langue de formation	Ancien GIP	Nouveau GIP	Nombre d'AR	Nombre de Conseillers	Nombre de Stagiaire (CEF et/ou OP)	Effectif des anciens adhérents	Effectifs nouveaux adhérents	Effectif total des adhérents
GERME	Allada	Français et fon	5	0	4	1	0	116	0	116
	Tori		1	2	2		0	30	50	80
	Zè		0	2	1		0	0	50	50
	Cotonou		2	0	0	1	0	37	0	37
	Ouidah		1	0	0		0	22	0	22
	Sèmè		1	0	0		0	21	0	21
MRJC	Comè	Français, Guin et sahouè	7	7	7	2	3	136	159	295
	Grand-popo		2	2	1			31	46	77
	Houéyogbé		1	9	7			21	231	252
URP O/P	Sakété	Français Nagot, Goun, Wémè wémè, Nagot et Fon	3	2	3	1	0	64	45	109
	Dangbo		0	6	3		0	0	122	122
	Bonou		1	1	1	1	0	20	22	42
	Akpro-misséréte		0	2	2		0	0	54	54
	Adjohoun		0	3	3		0	0	88	88
	Kétou		3	7	7	1	0	82	154	236
	Adja-ouère		0	1	1		0	0	26	26
URP M/C	Dogbo	Français et Adja	7	0	4	1	0	78	0	78
	Lalo		5	2	5		0	81	33	114
GEA Bénin	Adjohoun	Français, Goun, Nagot et Wémè	3	0	0	1	0	72	0	72
	Dangbo		3	0	2		0	62	0	62
	Sakété		3	0	2		0	69	0	69
Total			141	91	138	21	15	3 143	2 256	5 399

CALCUL DE LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON DE L'ENQUÊTE DE MESURE D'IMPACT

Soit Y^T le niveau moyen de l'indicateur d'impact du CEF (par exemple le nombre de mois de soudure) parmi les bénéficiaires du CEF, et Y^C le niveau moyen de cet indicateur parmi les individus du groupe témoin. L'impact moyen du CEF peut alors être appréhendé par la différence : $\hat{\beta} = Y^T - Y^C$.

$\hat{\beta}$ est cependant mesuré avec une dose d'erreur que l'on suppose ici distribuée de manière normale (cette hypothèse peut être difficilement justifiable si l'erreur est plus important pour les individus du groupe témoin que pour ceux du groupe de traitement comme discuté plus loin). Sous cette hypothèse, on peut construire une statistique définie comme le rapport de la variance de $\hat{\beta}$ à la variance des erreurs de mesure. Cette statistique suit alors une loi de Fisher aux propriétés connues permettant de tester la valeur mesurée de $\hat{\beta}$ est significativement différente de zéro.

La statistique utilisée varie elle-même en fonction d'autres paramètres que sont le mode d'échantillonnage, et la disponibilité d'autres variables explicatives permettant de réduire la quantité d'erreur non-expliquée. Dans le cas présent : échantillonnage à deux niveaux (groupes, puis individus) et disponibilité d'autres variables explicatives, la statistique suivante peut être utilisée :

$$\lambda = \frac{nJ\beta^2/4}{n\tau + \sigma^2(1 - \rho_{xy}^2)}$$

, où n est le nombre d'individus par groupe, J est le nombre de groupes, τ est le degré de corrélation de la variable de résultat entre les individus d'un même groupe, σ^2 est la variance de la variable de résultat dans l'échantillon total, et ρ_{xy}^2 est la part de la variance de la variable de résultat expliquée par des variables explicatives supplémentaires.

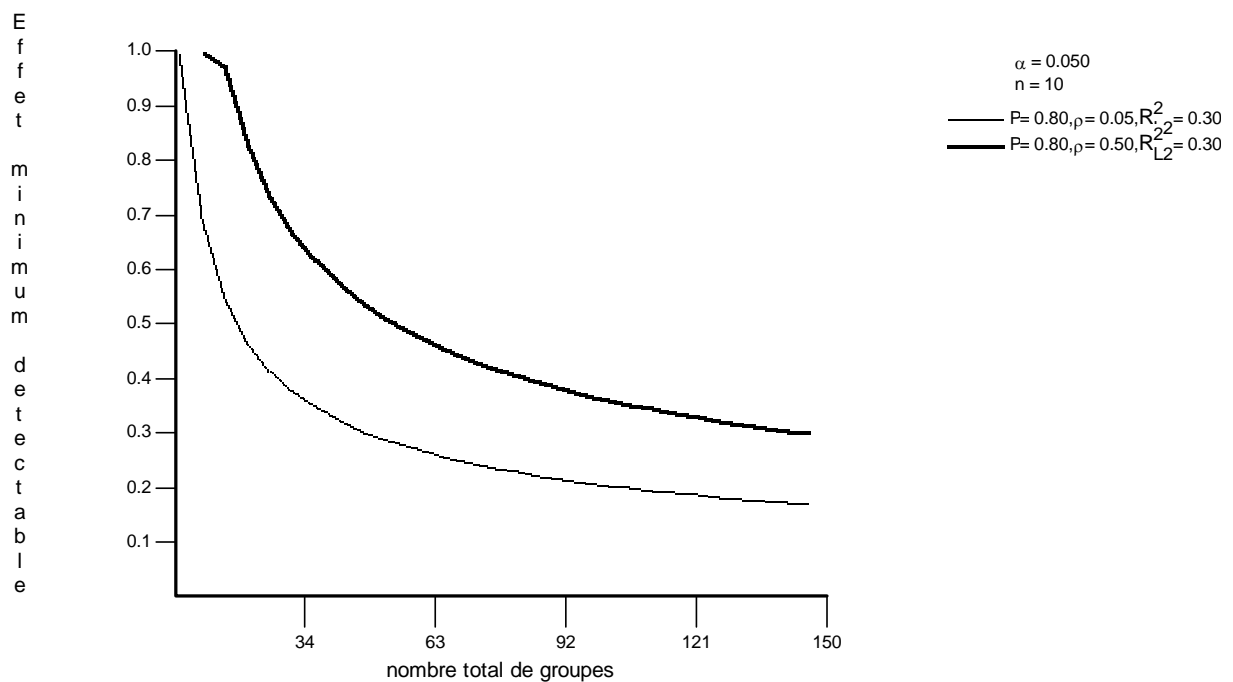
Si λ tend vers 0, alors l'effet du CEF sera considéré comme statistiquement non-significatif. On voit alors que λ avec la taille totale de l'échantillon (nJ), mais en particulier avec le nombre de groupes (J) puisque n est également au dénominateur. On voit également qu'un fort taux de corrélation de la variable de résultat intra-groupe τ tend à réduire λ , tandis que la capacité à expliquer la variance résiduelle par d'autres variables explicatives (ρ_{xy}^2) permet quant à elle d'augmenter λ , la capacité à détecter un impact significativement différent de 0. Enfin, il est clair dans la définition de λ que plus l'impact sera faible (β petit), moins il sera aisé de le distinguer de zéro.

Dans le cas présent, nous disposerons de variables explicatives comme le niveau de l'indicateur d'impact avant la mise en place du CEF. Ce type de variable inclus dans l'estimation revient à augmenter ρ_{xy}^2 et donc λ . Au-delà de ces variables de contrôle, seules la taille de l'échantillon et sa répartition entre groupes peuvent être variés. Ce choix doit s'opérer en fonction notamment de la taille de β considérée. L'échantillon peut être calculé pour un taille jugée minimale de l'impact en dessous duquel le CEF n'est pas considéré comme performant (par exemple, une réduction de 10% de la période de soudure). Si l'impact est probablement au-dessus de ce seuil, l'échantillon peut être calculé afin de pouvoir mesurer l'effet probable du CEF (si cet effet est probablement de 30%, un

échantillon calibré pour pouvoir saisir un impact de 20% sera approprié et moins coûteux que s'il été calibré pour un impact de 10%).

Le graphique ci-dessous présente les calculs de puissance en présentant en ordonnée l'effet minimum détectable par l'échantillon. L'effet est ici standardisé en termes d'écart-type, soit le ratio : β/σ .

On suppose ici que le nombre d'individus enquêtés par groupe ou par village contrefactuel est $n = 10$. On suppose également que 30% de la différence d'un individu à l'autre peut être expliquée par le niveau initial de l'indicateur et que la corrélation intra-groupe est de 5% (courbe du bas) ou de 50% (courbe du haut). On note donc que plus cette corrélation est forte, plus il est difficile de mesurer de petits effets. Il est probable cependant que cette corrélation intra-groupe soit plus proche des 5% que des 50%.



On note donc que pour identifier un effet standardisé de 0.4 (jugé comme un effet moyen dans la littérature sur les études d'impact), il faut une soixantaine de groupes (dépendant de la corrélation intra-groupes), soit un échantillon total de 600 individus (hors ceux qui auront abandonné en cours). Une autre façon de lire le graphique est de considérer qu'avec 120 groupes de 10 individus, il sera possible d'identifier un effet relativement petit.